

8-10 AVRIL 2024

VISITE DE L'AAD EN BELGIQUE



SECRETARIAT DE L'AAD

ANTALL 02Q73
PARLEMENT EUROPÉEN
B-1047 BRUSSELS
TEL : +322.284.07.03 FAX : +322.284.09.89
E-MAIL : FORMERMEMBERS@EUROPARL.EUROPA.EU

TABLE DES MATIÈRES



- 01 – LA PRÉSIDENCE BELGE**
 - Les priorités en détail
 - Le programme Trio
 - La Présidence belge informe les commissions du PE de ses priorités
- 02 – BELGIQUE : DATES HISTORIQUES CLÉS**
- 03 – SITUATION POLITIQUE**
 - La Belgique, un Etat fédéral
 - Le parlement fédéral
 - Internes Politique et politique étrangère
 - Le Parlement belge et les affaires européennes
 - Rapport du BIDDH (25-28 février 2019)
 - Élections européennes, fédérales et régionales du 9 juin 2024
- 04 – SITUATION ÉCONOMIQUE**
 - Prévisions économiques pour la Belgique
- 05 – INFORMATIONS UTILES**



La présidence Belge¹

Depuis janvier 2024, la Belgique a pris la **présidence du Conseil**. Elle se concentrera sur six thématiques et accordera une attention particulière au maintien du soutien indéfectible à l'Ukraine.

La Présidence belge a défini 6 priorités principales :

1. Défendre **l'Etat de droit, la démocratie et l'unité**
2. Renforcer notre **compétitivité**
3. Poursuivre une **transition verte et juste**
4. Renforcer notre **agenda social et sanitaire**
5. Protéger **les personnes et les frontières**
6. Promouvoir **une Europe globale**

La Présidence belge s'efforcera de mieux protéger les citoyens européens, de renforcer la coopération et de préparer l'avenir commun.

Alors que le cycle institutionnel actuel s'achève, la présidence soutiendra une transition sans heurts vers le prochain cycle. Elle soutiendra l'adoption de l'agenda stratégique 2024-2029 et préparera les discussions sur l'avenir de l'Union européenne.

¹ <https://belgian-presidency.consilium.europa.eu/fr/>

Les priorités plus en détails¹



DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT, LA DÉMOCRATIE ET L'UNITÉ

- Défendre **les principes de la démocratie**
- Protéger les **libertés individuelles, l'égalité et la non-discrimination**
- Renforcer **l'autonomie et l'inclusion des citoyens** en mettant l'accent sur la participation des jeunes
- Promouvoir les valeurs démocratiques **en renforçant la liberté et le pluralisme des médias**
- Stimuler **la transformation numérique** des secteurs culturels et créatifs
- Explorer les liens entre la culture, le patrimoine et l'identité européenne
- **Soutenir les pays candidats** dans leurs efforts pour adhérer à notre Union
- **Préparer** les politiques, les ressources et les structures décisionnelles de l'Union **en vue des futures adhésions.**



RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ

- **Donner la priorité à la compétitivité à long terme et aux politiques industrielles**, en raison de l'évolution des réalités géopolitiques et du développement de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle
- Garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises, en particulier les PME, afin de leur permettre de **rivaliser équitablement en Europe et sur la scène mondiale.**
- **Renforcer le marché intérieur et l'avenir industriel de l'UE**
- Poursuivre les travaux en vue d'achever **l'union des marchés de capitaux et l'union de l'énergie**
- Renforcer notre **sécurité économique**, réduire les dépendances préjudiciables et promouvoir notre leadership technologique
- Renforcer **le rôle de la recherche, du développement et de l'innovation**
- Devenir un chef de file dans le développement et la commercialisation de solutions qui **renforcent la résilience et la compétitivité des principales chaînes de valeur de l'UE.**

¹ <https://belgian-presidency.consilium.europa.eu/fr/programme/priorites/>

RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ

- œuvrer pour un **marché du travail** façonné pour l'avenir : améliorer **les taux d'emploi** et stimuler la croissance ; importance des investissements tant publics que privés
- Souligner **l'importance de la politique de cohésion** en tant qu'instrument essentiel d'investissement à long terme
- Accorder une attention particulière à **notre autonomie en matière de production alimentaire**
- La présidence se concentrera sur la **cohérence entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE**.

POURSUIVRE UNE TRANSITION VERTE ET JUSTE

- Poursuivre le **Pacte Vert** : placer la **transition énergétique et climatique** au cœur de ses priorités
- Renforcer **l'économie circulaire** et les capacités d'adaptation et de préparation de l'Union
- Promouvoir une **gestion durable de l'eau**
- Nécessité d'une **transition énergétique** accélérée et inclusive
- Fournir une **énergie abordable** aux citoyens et aux entreprises, assurer la sécurité de l'approvisionnement et contribuer à **l'objectif de neutralité climatique**.
- L'UE doit exploiter pleinement son **potentiel d'efficacité énergétique** dans l'ensemble de l'économie
- Faire progresser **le développement des sources et des vecteurs d'énergie renouvelable et à faible teneur en carbone**
- Augmenter les investissements pour **mettre en place un réseau énergétique européen flexible et intégré**.

RENFORCER NOTRE PROGRAMME SOCIAL ET SANITAIRE

- Doter l'UE d'un **agenda social** ambitieux afin de favoriser une société européenne plus inclusive, plus égalitaire et plus juste pour tous
- **Chercher à renforcer le dialogue social** à tous les niveaux, promouvoir la mobilité équitable des travailleurs, la santé mentale au travail et l'accès à une protection sociale durable.
- **Renforcer la dimension sociale du semestre européen**, en accordant une attention particulière à la première mise en œuvre du cadre de convergence sociale et au potentiel des investissements sociaux.

-
- Promouvoir un cadre propice au **développement de l'économie sociale**
 - Garantir **l'accès à un logement décent et abordable** pour tous
 - Soutenir l'évaluation de la préparation de l'UE aux crises, **renforcer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments**
 - Élaborer une stratégie visant à **renforcer le personnel de santé et de soins de l'UE**
 - **Améliorer l'accès des citoyens à des médicaments abordables** : s'efforcer de mieux répondre aux besoins médicaux non satisfaits

PROTÉGER LES PERSONNES ET LES FRONTIÈRES

- Renforcer la **dimension extérieure de l'immigration et de l'asile**
- Renforcer la confiance entre les États membres dans **un esprit de responsabilité et de solidarité**, apporter une clarté juridique aux personnes arrivant dans l'UE
- Garantir aux citoyens de l'UE **une gestion humaine et efficace des migrations**, conformément à nos valeurs et au droit international
- Offrir une réaction commune et rapide aux **crises migratoires**
- Améliorer **les voies d'accès légales à l'UE**
- Renforcer la dimension extérieure de l'immigration et de l'asile **en travaillant étroitement avec nos partenaires africains** : développer un partenariat mutuellement bénéfique entre nos deux continents
- Prêter attention à **la lutte contre le crime organisé**, prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme et renforcer la résilience de l'UE face aux crises et aux défis nouveaux
- La protection de nos citoyens nécessite des discussions **sur l'avenir de la sécurité et de la défense européenne** : évoluer vers une approche plus intégrée de l'Union.
- Renforcer la base industrielle et technologique de la défense européenne : **explorer la possibilité de développer une stratégie industrielle de défense européenne.**



PROMOUVOIR UNE EUROPE GLOBALE

- Renforcer la résilience, l'autonomie, les intérêts et les valeurs de l'UE
- Mettre l'accent sur l'ouverture, le dialogue et la coopération, qui sont au cœur de la conception des intérêts de l'UE.
- Atteindre les objectifs de la politique étrangère : mobiliser les capacités économiques, de sécurité et de défense, ainsi que la capacité de développement et d'aide humanitaire.
- Inclure une politique commerciale ouverte, durable et affirmée
- Renforcer le système commercial multilatéral
- Renforcer le système de soins de santé conformément à l'agenda 2030
- Garantir un accès équitable à des services et produits de santé innovants, résilients, durables et de haute qualité pour tous.

Pour plus d'informations sur la présidence belge, veuillez consulter le site internet :

<https://belgian-presidency.consilium.europa.eu/fr/>

Le site est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE.

Le programme trio¹

La Belgique assure la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2024. La Belgique succède ainsi à l'Espagne. À partir de juillet 2024, le bâton sera transmis à la Hongrie. Ces trois présidences consécutives constituent le "trio" actuel. L'Espagne, la Belgique et la Hongrie ont adopté un programme commun qui définit les priorités communes du trio.

Ce système a été établi par le traité de Lisbonne en 2009 et a commencé à fonctionner en 2010 avec le même trio de présidences que celui qui débute aujourd'hui, composé de l'Espagne, de la Belgique et de la Hongrie.

Travailler en continuité

Le trio fixe les objectifs et l'ordre du jour à traiter par le conseil pour la période commune de 18 mois. Sur la base de cet agenda, chacun des trois pays élabore son propre agenda de manière plus détaillée et prépare ses projets d'ordre du jour pour les réunions du conseil.

Le trios est donc une figure qui permet la continuité des travaux sur une période de dix-huit mois et évite que les projets soient suspendus tous les six mois.

Le cycle de dix-huit mois inauguré par l'Espagne s'étend du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024.

Programme

Le trio de présidences - Espagne, Belgique et Hongrie - travaillera ensemble pour trouver des solutions communes aux défis et aux tâches qui nous attendent. La guerre d'agression russe contre l'Ukraine, combinée à une incertitude mondiale croissante, exige de l'Union européenne qu'elle renforce sa résilience et son autonomie stratégique.

Cela signifie

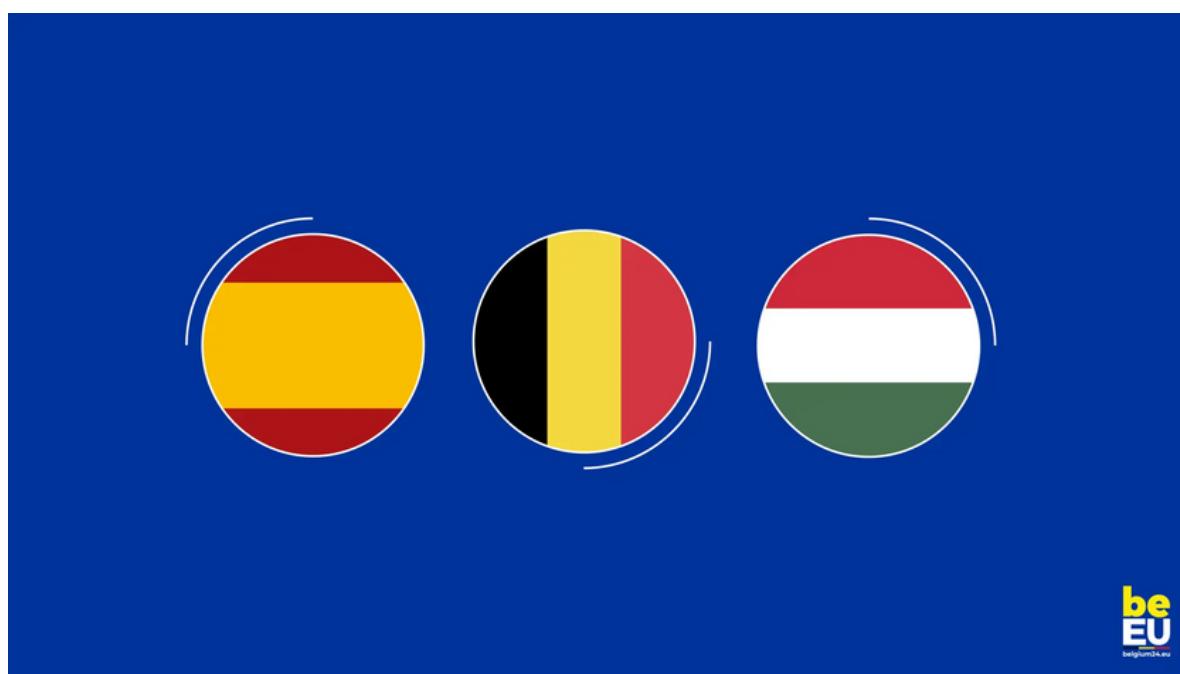
- Renforcer la compétitivité mondiale de l'UE en consolidant notre base industrielle conformément à l'accélération de la double transition verte et numérique et en tirant parti de l'innovation ;
- Veiller à ce que ces deux transitions soient équitables, justes et inclusives en renforçant la dimension sociale de l'Europe, notamment en relevant le défi démographique auquel l'UE est confrontée ;

-
- **Renforcer les partenariats internationaux, la coopération multilatérale et la sécurité dans toutes ses dimensions**, ainsi que mettre en place une politique commerciale ambitieuse et équilibrée, tout en défendant les intérêts de l'UE de manière plus affirmée, sur la base de nos valeurs, et en renforçant la capacité d'action de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Le trio s'engage à **diriger les travaux du Conseil** à la fin du cycle institutionnel actuel afin d'assurer une transition en douceur vers le prochain. Le trio **contribuera également à la réflexion sur la manière d'intégrer les nouveaux membres** d'une manière qui renforce les principales politiques européennes.

Fort de l'expérience acquise lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe, le trio **poursuit ses efforts pour renforcer le dialogue avec les citoyens**, en collaboration avec les autres institutions de l'UE dans le cadre de leurs compétences.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le programme Trio
Le programme est également disponible dans toutes les autres langues de l'UE



¹ <https://belgian-presidency.consilium.europa.eu/en/programme/trio-programme/>

La Présidence belge informe les commissions du PE sur les Priorités¹



Affaires économiques et monétaires

Protéger les contribuables et leur pouvoir d'achat tout en rétablissant la confiance des citoyens dans les institutions financières sera la priorité absolue, a déclaré **le ministre des finances Vincent Van Peteghem** aux députés européens le 22 janvier. Il a indiqué que la révision de la gouvernance économique, l'approfondissement de l'union des marchés de capitaux, l'adoption d'une approche générale sur la garantie des dépôts bancaires et l'assurance d'un soutien financier à long terme à l'Ukraine seraient les priorités concrètes.

Les députés ont eux-mêmes souligné la nécessité de progresser sur l'union des marchés de capitaux, le soutien à l'Ukraine et la mise à jour du système de gouvernance économique. Certains ont souligné la nécessité de progresser dans la lutte contre l'évasion fiscale et d'inciter les États-Unis à accepter les dernières normes fiscales internationales.



Libertés civiles, Justice et affaires intérieures

Le 23 janvier, **le ministre de la Justice Paul van Tigchelt** souhaite progresser sur des priorités telles que la lutte contre le crime organisé, la détention de faible ampleur, les droits des travailleurs du sexe, la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains. **Le secrétaire d'État au numérique, Mathieu Michel**, a déclaré que la présidence espère parvenir à une approche générale en mai sur l'amélioration de l'application du GDPR.

Les députés ont souligné la demande du Parlement de déclencher des procédures au titre de l'article 7, paragraphe 2, sur l'État de droit et la lutte contre le discours de haine et la désinformation.

¹<https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20240122IPR17038/belgium-presidency-debriefs-ep-committees-on-priorities>



Civil liberties, Justice and Home Affairs

Répondant aux questions des députés, la présidence a confirmé un vote sur la loi sur l'intelligence artificielle au cours de la première semaine de février, et que les travaux se poursuivent sur le matériel relatif aux abus sexuels sur enfants (CSAM). Enfin, les députés ont demandé d'avancer vers une définition du viol basée sur le consentement dans le projet de loi sur la violence à l'égard des femmes.

Le 29 janvier, **la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden** a déclaré que la présidence souhaitait conclure les négociations sur la réforme du code frontières Schengen, sur la dérogation permettant de détecter le matériel pédopornographique en ligne (CSAM) et sur les nouvelles propositions relatives à l'information préalable sur les voyageurs (API). **Le ministre Verlinden** a également indiqué que les discussions sur l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen se poursuivront.

Les députés ont exprimé leur frustration face à l'absence de progrès du Conseil sur le CSAM. Ils ont également salué le travail sur l'Alliance portuaire européenne et ont demandé des détails sur les efforts déployés pour lutter contre le crime organisé.

La secrétaire d'État Nicole de Moor a déclaré que la mise en œuvre du pacte sur l'asile et les migrations récemment adopté serait une priorité. Elle souhaite également finaliser la directive sur les résidents de longue durée et poursuivre les travaux sur les partenariats avec les pays de transit et les pays d'origine, tels que l'Egypte.

Les députés ont exprimé leur inquiétude quant au respect des droits de l'homme dans les pays tiers avec lesquels l'UE coopère, comme la Tunisie. Dans sa réponse, Mme de Moor a indiqué que l'accord avec la Tunisie permettait un meilleur contrôle des migrations et le respect des droits fondamentaux, et contribuait à prévenir les départs de migrants économiques et les décès en mer.



Transport et tourisme

Le 23 janvier, **Georges Gilkinet, vice-premier ministre et ministre de la mobilité**, a souligné que la présidence s'efforcera de faire progresser la transition verte et numérique, de décarboniser le secteur des transports et de finaliser le plus grand nombre de dossiers possible avant les élections européennes. **Valérie De Bue, ministre de la fonction publique, de l'informatique et de la simplification administrative, en charge du tourisme et de la sécurité routière**, a noté que le tourisme est revenu aux niveaux d'avant la pandémie et a annoncé une réunion informelle des ministres du tourisme en février pour faire avancer l'agenda du tourisme.

Les députés de la commission des transports ont exhorté la présidence à conclure les travaux sur les réseaux transeuropéens de transport, une déclaration sur le cyclisme et les paquets maritimes et de sécurité routière, ainsi qu'à obtenir un mandat de négociation sur les règles du ciel unique européen et sur les poids et dimensions des transports et les règles de capacité des chemins de fer.



Développement régional

Le 23 janvier, **le ministre-président du gouvernement wallon Elio Di Rupo** a souhaité que la cohésion post-2027 apporte des aides régionales ciblées et simplifiées tout en veillant à ce qu'aucun citoyen et territoire ne soit laissé pour compte par les transitions verte et numérique. Parmi les priorités mentionnées figurent la suppression des obstacles transfrontaliers et le développement de stratégies macro-régionales pour l'Atlantique, la Méditerranée et les îles.

Les députés ont soulevé les questions de l'augmentation du budget de cohésion pour la prochaine période de programmation, de la réponse à la crise du logement et de l'intégration de la transition verte dans la politique de cohésion. Ils ont également souligné la nécessité de préparer l'élargissement de l'UE et l'intention de trouver un accord sur le mécanisme de levée des obstacles transfrontaliers avant les élections.



Recherche industrielle et énergie

Le 22 janvier, **Petra De Sutter, vice-première ministre et ministre de la fonction publique**, a souligné l'objectif de la décennie numérique : l'accès universel à des télécommunications de qualité, y compris la 5G. Elle a mentionné le Livre blanc attendu sur l'avenir des télécommunications et a espéré un accord sur la législation relative à l'infrastructure Gigabit.

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la numérisation, a présenté quatre priorités : le cadre de l'identité numérique, la réduction du fossé des compétences numériques, la législation sur l'IA et la blockchain. Ces priorités visent à renforcer le statut de pôle numérique de l'Europe et à positionner l'UE en tant que leader de l'innovation numérique.

Les députés ont soulevé la cybersécurité de l'UE, l'infrastructure Gigabit, le fossé des compétences numériques, les qualifications numériques et l'impact de la législation sur l'IA sur l'innovation comme leurs domaines de travail prioritaires.

En ce qui concerne l'avenir de la recherche et de l'innovation, **Willy Borsus, vice-président du gouvernement wallon et ministre**, a déclaré que la présidence visera à équilibrer la sécurité et la compétitivité, en favorisant la résilience de l'UE dans les secteurs vitaux et en transformant la recherche en valeur sociétale et économique.

Thomas Dermine, secrétaire d'État à la relance économique et aux investissements stratégiques, chargé de la politique scientifique, a déclaré que le secteur spatial évoluera autour de trois initiatives : la révision à mi-parcours du programme spatial de l'UE, une loi spatiale européenne et un conseil spatial conjoint entre l'Agence spatiale européenne et l'UE, prévu pour mai 2024.

Les députés ont demandé des éclaircissements sur les réductions proposées pour le programme Horizon, le retard de l'Europe dans les sciences de la vie, la nécessité d'une législation spatiale complète et le développement de constellations de satellites comme Iris² pour l'autonomie de l'Europe.



Recherche industrielle et énergie

Le ministre de l'énergie, Tinne Van der Straeten, a mis en avant des initiatives clés telles que la mise à jour de la garantie Euratom pour l'utilisation pacifique du nucléaire et le renforcement de la sécurité et de la souveraineté énergétique. Ils se concentreront également sur l'augmentation du taux de rénovation écologique des bâtiments et sur la promotion de la production d'énergie renouvelable en mer.

Les députés ont souligné la nécessité de préparer un "Blue deal" européen et de renforcer les réseaux électriques pour permettre l'expansion des énergies renouvelables. Les députés souhaitent également que l'UE se concentre sur la production nationale d'hydrogène et interdise les importations restantes de gaz naturel liquéfié en provenance de Russie.

Le 23 janvier, **Jo Brouns, ministre flamand de l'économie, de l'innovation, du travail, de l'économie sociale et de l'agriculture**, a déclaré que l'industrie européenne était trop dépendante des importations et que l'UE devait être plus ferme. La présidence se concentrera sur les travaux législatifs restants, en particulier sur la loi sur l'industrie nette zéro.

Les députés ont exprimé leur inquiétude quant à la dérogation aux règles sur les aides d'État accordée par la Commission à certains États membres et ont demandé que la plateforme des technologies stratégiques pour l'Europe, actuellement en cours de discussion entre le Parlement et le Conseil, soit dotée d'un financement suffisant.

Emploi et affaires sociales

Le 23 janvier, le vice-premier ministre et ministre de l'économie et de l'emploi, Pierre Yves Dermagne, a déclaré que la présidence souhaitait faire avancer la directive sur les plates-formes de travail et la carte européenne d'invalidité. Il a également souligné l'importance de la santé mentale au travail, la révision de la directive sur les agents cancérogènes et mutagènes (CMRD6) et le pilier européen des droits sociaux.

Les députés ont appelé le ministre à surmonter le blocage actuel au Conseil sur la directive relative aux plates-formes de travail. Interrogé sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, M. Dermagne a déclaré qu'il y avait une volonté de conclure les négociations. D'autres questions ont été soulevées par les députés : les stages de qualité, le mandat de l'Autorité européenne du travail et la crise du coût de la vie en Europe.



Marché intérieur et protection des consommateurs

Le 24 janvier, **Pierre-Yves Dermagne, vice-premier ministre et ministre de l'économie et de l'emploi**, et **Alexia Bertrand, secrétaire d'État au budget et à la protection des consommateurs**, ont déclaré qu'ils souhaitaient finaliser les négociations sur le droit à la réparation, l'instrument d'urgence pour le marché unique et l'interdiction des produits fabriqués par le travail forcé dans l'UE. La présidence a également annoncé qu'une réunion informelle le 19 avril examinera les questions que la prochaine Commission devrait aborder, telles que la fraude au kilométrage pour les voitures d'occasion, l'accessibilité aux services financiers, l'IA et la protection des consommateurs.

Les députés se sont enquis du soutien de la présidence à de nouvelles règles sur la conception addictive des plateformes en ligne et sur le marketing d'influence. Le rôle mondial de l'Europe, les préoccupations des entreprises et des PME, le rapport d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique et la désinformation ont également été abordés.



Affaires juridiques

Le 24 janvier, **le ministre de la justice, Paul Van Tigchelt**, a souligné que la lutte contre le crime organisé, le trafic de drogue et la réinsertion des personnes sortant de prison figuraient parmi les priorités. Il a également fait part de son ambition de progresser sur la reconnaissance de la parentalité dans l'UE et sur certains dossiers de propriété intellectuelle, tout en finalisant la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises.

Les députés ont interrogé le ministre sur la lutte contre les produits de contrefaçon et ont souligné la nécessité de progresser sur le droit des sociétés et des brevets, y compris sur les rapports de durabilité des entreprises. Ils ont également posé des questions sur les mesures prévues en matière de législation numérique et sur les dossiers bénéficiant aux organisations de la société civile.

Développement

Le 24 janvier, **Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des grandes villes**, a souligné que la Présidence s'engageait à promouvoir un partenariat plus équitable avec l'Afrique, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des accords de Samoa. En particulier, ils se concentreront sur la santé en Afrique, l'aide humanitaire et un cessez-le-feu durable avec une aide humanitaire pour Gaza.

Les députés ont posé des questions sur les relations avec les pays d'Amérique latine et d'autres partenaires stratégiques de l'UE et ont souligné l'importance d'inclure la société civile et de coopérer avec les pays partenaires sur la protection de l'environnement. Certains députés ont également demandé comment regagner la confiance des pays du Sahel.

Commerce international

Hadja Lahbib, ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce, a déclaré aux députés le 24 janvier que la présidence se concentrerait sur l'autonomie stratégique ouverte, la 13ème conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la mise en œuvre et l'application des accords commerciaux existants. La présidence prévoit également une conférence sur les matières premières critiques le 26 mars. Pour la conférence ministérielle de l'OMC à la fin du mois de février, la présidence se concentrera sur la question du règlement des différends, la pêche durable, le commerce électronique et les subventions industrielles et environnementales.



Droits des femmes et égalité des sexes

Le 24 janvier, **Marie-Colline Leroy, Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité des chances et à la diversité**, a déclaré que la Présidence donnerait la priorité à la lutte contre la violence et la discrimination fondées sur le sexe, au renforcement de la politique d'égalité et à la préparation de l'agenda de l'égalité pour la nouvelle législature. La présidence est déterminée à conclure les négociations sur une directive relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Les députés ont exprimé leur déception face au refus des Etats membres d'inclure le viol dans la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ils ont également souligné les coûts économiques de la violence domestique et le fardeau que la crise du coût de la vie fait peser sur les femmes vulnérables.



Culture et éducation

Le 11 janvier, **le ministre-président du gouvernement flamand Jan Jambon, en charge de la culture**, a déclaré aux députés européens que la priorité de la présidence belge était la transition numérique dans le secteur culturel et créatif. Il souhaite également "faire avancer la discussion" sur les conditions de travail des artistes. **Benjamin Dalle, ministre flamand de la jeunesse et des médias**, a évoqué la loi sur la liberté des médias, les investissements dans le secteur audiovisuel, la responsabilité des influenceurs dans la création de contenu, une société inclusive pour les jeunes, le test européen de la jeunesse et les droits de l'enfant.

Les députés ont demandé l'annulation des coupes budgétaires pour l'Europe créative, l'encouragement des investissements dans les productions audiovisuelles locales et européennes ainsi que la garantie que les artistes "ne soient pas remplacés par l'intelligence artificielle". Ils ont également souligné leur volonté d'encourager la participation des jeunes aux élections européennes de 2024.

Le 24 janvier, **Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles responsable des sports**, a déclaré que la présidence souhaitait renforcer la coopération européenne dans le domaine des sports et finaliser le cinquième plan de travail de l'UE pour le sport pour 2024-2027 afin d'augmenter la participation à l'activité physique.

Les députés ont demandé si des mesures étaient prévues concernant l'arrêt de la Cour de justice de l'UE sur la "Super League" de football et sur les matchs truqués, et comment assurer le respect des valeurs de l'UE dans le sport professionnel, en particulier la sécurité des femmes.

Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a déclaré que la présidence adopterait des conclusions sur le programme "L'Europe en mouvement" visant à supprimer les **obstacles à la mobilité dans tous les processus d'apprentissage**. La ministre de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Caroline Désir**, a mis l'accent sur l'inclusion des enseignants et des étudiants, le prochain plan d'action pour l'éducation numérique et la pénurie d'enseignants dans l'UE comme priorités.

Les députés ont estimé que l'Espace européen de l'éducation, qui devait être achevé en 2025, présentait encore des lacunes importantes. Ils ont posé des questions sur le diplôme européen commun, l'adoption de "diplômes en alternance" (un mélange d'éducation et de formation professionnelle) et les synergies entre Erasmus et le Fonds social européen.



Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

Le 24 janvier, **Alain Maron, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale chargé du changement climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative**, a déclaré que la présidence espère conclure les négociations sur les emballages et les déchets d'emballages, le traitement des eaux urbaines résiduaires, la qualité de l'air, l'absorption du carbone et le mercure.

Les députés ont appelé à davantage d'actions pour réduire l'utilisation des PFAS, améliorer la qualité de l'air et progresser sur le traité de la haute mer sur la biodiversité marine. En ce qui concerne le règlement sur les pesticides, plusieurs députés ont demandé à la présidence de faire avancer les discussions, tandis que d'autres se sont fermement opposés à toute action avant les élections.

Le 29 janvier, **Frank Vandenbroucke, vice-premier ministre et ministre des affaires sociales et de la santé publique**, a déclaré que la présidence donnerait la priorité aux travaux sur le règlement relatif aux dispositifs médicaux et à la gestion des crises, et qu'elle essaierait de conclure les négociations sur l'Espace européen des données de santé (EHDS).

Plusieurs députés ont demandé que des mesures soient prises pour remédier aux pénuries de médicaments dans l'UE. D'autres questions ont porté sur les projets de la présidence concernant la résistance aux antimicrobiens (AMR), la préparation et la réaction aux urgences sanitaires (HERA) et le paquet pharmaceutique.

David Clarinval, vice-premier ministre et ministre de l'agriculture, a reconnu les préoccupations des agriculteurs qui protestent et la nécessité de renforcer la compétitivité du secteur. Il a exprimé l'espoir de finaliser la révision des directives sur le petit-déjeuner et a noté les progrès réalisés au Conseil sur le dossier des nouvelles techniques génomiques (NGT).

Les questions des députés ont porté sur les NGT, la possibilité d'adopter les parties non controversées du règlement sur les pesticides avant les élections, les protestations des agriculteurs et la paperasserie inutile, ainsi que sur les PFAS, la résistance aux antibiotiques et le bien-être des animaux.

Belgique - Dates historiques clés

Pour un si petit pays, la Belgique a été un champ de bataille européen majeur au cours des siècles.

Occupée par l'Allemagne pendant les deux guerres mondiales, elle a connu un essor économique dans les années d'après-guerre et est devenue un modèle de démocratie libérale en Europe occidentale.

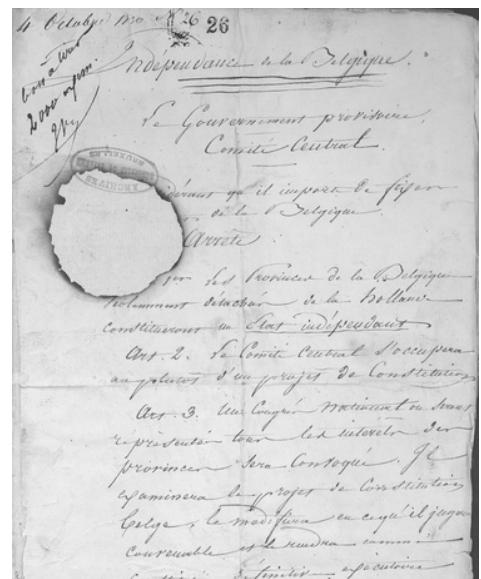
Toutefois, un fossé grandissant s'est creusé entre le nord, principalement néerlandophone, et le sud, principalement francophone.

Bruxelles est le siège de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ce qui en fait le foyer polyglotte d'une armée de diplomates et de fonctionnaires internationaux.

Dates clés¹

Révolution et indépendance - En 1830, suite aux tensions nées de la domination du roi Guillaume Ier sur les Pays-Bas méridionaux et septentrionaux réunis lors du Congrès de Vienne en 1815, une révolution a éclaté à Bruxelles, conduisant à l'expulsion des troupes néerlandaises le 27 septembre 1830.

Par la suite, la Belgique a déclaré son indépendance le 4 octobre 1830 et, le 7 février 1831, le Congrès national a adopté une constitution progressiste, marquant l'établissement d'un État belge souverain.



Projet de déclaration d'indépendance de la Belgique (Archives d'Etat de Belgique)

¹ <https://www.bbc.com/news/world-europe-17205436/>

1914-18 Première Guerre mondiale - L'Allemagne envahit et conquiert la majeure partie du pays. L'armée belge se retire et garde ses positions derrière la rivière Yser jusqu'en 1918.

1920 - La Belgique abandonne sa neutralité et signe une alliance militaire avec la France.

1930 - La Flandre et la Wallonie deviennent légalement des régions unilingues.

1940 Deuxième Guerre mondiale - L'Allemagne envahit la Belgique et les Pays-Bas. Le gouvernement belge est évacué vers Londres. Le roi Léopold se rend aux forces allemandes.

1944 - Les forces alliées libèrent la Belgique.

1948 - La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg forment l'Union douanière du Benelux afin de promouvoir la libre circulation des travailleurs, des biens et des services dans la région.

1949 - La Belgique est l'un des membres fondateurs de l'OTAN.

1950 - Les électeurs belges votent pour le retour du roi Léopold, mais après des grèves et des émeutes, ce dernier nomme son fils aîné, le prince Baudouin, pour gouverner temporairement à sa place.

1951 - Baudouin assume officiellement la royauté.

1951 - La Belgique devient l'un des membres fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

1957 - La Belgique signe le traité de Rome et devient l'un des six membres fondateurs de la Communauté économique européenne (CEE), devenue aujourd'hui l'Union européenne.

1960 - Le gouvernement belge accorde l'indépendance au Congo, aujourd'hui République démocratique du Congo.

1962 - Indépendance du Ruanda-Urundi, l'actuel Rwanda et Burundi.

1992 - La Belgique ratifie le traité de Maastricht sur l'Union européenne.

1993 - La Constitution est modifiée pour reconnaître la division du pays en trois régions administratives : Flandre, Wallonie et Bruxelles.

Le roi Baudouin meurt et son frère Albert II lui succède.

2002 - L'euro remplace le franc belge.

2003 - Une loi engage la Belgique à fermer ses sept réacteurs nucléaires d'ici 2025 et à interdire la construction de nouveaux réacteurs. Le gouvernement s'engage à investir dans les sources d'énergie renouvelables et le gaz.

2007 - La Belgique reste sans gouvernement pendant 100 jours.

2008 - Dans un contexte d'aggravation de la crise financière mondiale, le groupe financier Fortis, qui détient des participations en Belgique et au Luxembourg, est sauvé par la banque française BNP Paribas, qui rachète 75 % du groupe, créant ainsi l'une des plus grandes caisses d'épargne d'Europe.

2010 - L'Église catholique belge est ébranlée par les conclusions d'une enquête officielle selon lesquelles des prêtres ont abusé sexuellement d'enfants à grande échelle pendant des décennies.

2013 - Le roi Albert II abdique en faveur de son fils Philippe.

2015 - Deux militants islamistes présumés sont abattus par la police lors d'une opération visant à démanteler une cellule djihadiste dans la ville de Verviers, dans l'est du pays.

2016 - Des kamikazes de l'État islamique attaquent l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maalbeek à Bruxelles. Trente-deux personnes sont tuées et plus de 300 blessées.

2021 - Des inondations dévastatrices frappent certaines parties de l'Europe occidentale. Plus de 100 personnes meurent en Allemagne et 22 en Belgique.

2023 - Le tribunal de Bruxelles déclare six hommes coupables d'assassinat terroriste, plus de sept ans après les attentats suicides.

Situation politique

Le système politique¹

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale dans laquelle le roi est le chef de l'État et le premier ministre le chef du gouvernement dans un système multipartite.

Le pouvoir de décision n'est pas centralisé, mais réparti entre **trois niveaux de gouvernement** :

- **le gouvernement fédéral,**
- **3 communautés linguistiques (flamande, française et germanophone)**
- **3 régions (Flandre, Bruxelles-Capitale et Wallonie).**

Juridiquement, ils sont tous égaux, mais ils ont des pouvoirs et des responsabilités dans des domaines différents.

Bruxelles est, avec Luxembourg et Strasbourg, l'un des trois sièges officiels des institutions européennes.



Bruges, avec son architecture médiévale, ses canaux et sa riche histoire, offre aux visiteurs un voyage intemporel au cœur du patrimoine culturel belge.

¹https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/belgium_en

Situation politique

La composition constitutionnelle¹

Le Royaume de Belgique a été créé en 1830 en tant qu'État unitaire. Cependant, il existe depuis longtemps des tensions entre les communautés linguistiques flamande et française et, depuis le milieu du XXe siècle, des différences culturelles, religieuses et économiques entre les régions de Flandre et de Wallonie. Bruxelles, physiquement entourée par la Flandre, est bilingue.

Le processus de fédéralisation, qui a débuté en 1970, a connu plusieurs réformes étatiques successives : en 1970, 1980, 1988-1989, 1993 et 2001. Ce processus a créé **un Etat fédéral complexe dans lequel certaines compétences se chevauchent**. Dans ce contexte, l'autonomie des autorités locales diffère selon les régions.

L'introduction progressive du suffrage universel et les changements politiques, économiques et sociaux qui se sont produits ont provoqué un rééquilibrage des pouvoirs au sein des institutions officielles et ont accru l'importance des pouvoirs de facto.

En effet, il y a eu un glissement du pouvoir du Parlement vers l'exécutif. Ensuite, au sein de l'exécutif, le rôle du roi a été quelque peu réduit par rapport à celui du Premier ministre et des ministres.

Dans ce cadre de plus en plus complexe, le rôle de chacune des forces constitutionnelles semble être devenu moins visible. Cela vaut en particulier pour le rôle du monarque. En effet, **le Roi est le symbole de l'unité et de la permanence de la nation et le modérateur de la vie politique**, un rôle subtil et discret.

¹<https://portal.cor.europa.eu/divisionpowers/Pages/Belgium-intro.aspx>

https://www.belgium.be/sites/default/files/Brochure_2022_Anglais_web.pdf

<https://www.belgium.be/en/about-belgium/government/federal-authorities/king/role-monarchy>



Le Roi Philippe, le Roi des Belges

Le roi Philippe a succédé au trône à l'abdication de son père Albert II en juillet 2013 et est **le chef d'État de la Belgique**.

Né en 1960, le prince Philippe a été éduqué en vue de son futur rôle royal. Après ses études à l'étranger, il revient en Belgique en 1985 et se plonge dans les réalités politiques, économiques et sociales de son pays.

Sa Majesté appose quotidiennement sa signature sur les lois et les arrêtés royaux. Il joue également le rôle de médiateur auprès des ministres pour le compte des citoyens qui lui demandent justice dans leurs rapports avec le système politique et administratif.



Alexander De Croo, Premier ministre de la Belgique

Alexander De Croo est Premier ministre de Belgique depuis le 1er octobre 2020. Le gouvernement De Croo I rassemble les quatre plus grandes familles politiques du pays : les socialistes, les libéraux, les chrétiens-démocrates et les Verts.

De Croo I est **une coalition dite Vivaldi**, du nom du compositeur Antonio Vivaldi en raison de son œuvre Les Quatre Saisons, qui correspond aux quatre différents points de vue politiques présents dans cette coalition : les libéraux (Open Vld et MR), les socialistes (Vooruit et PS), les verts (Groen et Ecolo) et les démocrates-chrétiens du CD&V.

La Belgique est un État fédéral composé de **trois Communautés** : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone, et de **trois Régions** : la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

Les principales institutions fédérales sont le gouvernement fédéral et le parlement fédéral. Les Communautés et les Régions disposent également de leurs propres organes législatifs et exécutifs.

Les principales compétences des trois Communautés de Belgique, délimitées sur une base linguistique, concernent l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse et certains aspects de la politique de santé. Les trois Régions sont compétentes pour les "questions territoriales", telles que les travaux publics, l'agriculture, l'emploi, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Au-dessous des régions, il y a les provinces et les municipalités.

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement fédéral, composé de deux assemblées : **la Chambre des représentants et le Sénat**. La chambre haute du Parlement fédéral, le Sénat, est élue sur la base d'un système prévoyant la représentation des régions et des communautés (art. 67 de la Constitution). Il n'a pas de droit de veto sur la législation fédérale.

Les territoires des régions et des communautés se chevauchent. Les deux communautés ont des compétences à Bruxelles et la Communauté germanophone est contenue dans la Wallonie. Chaque région et communauté dispose d'un gouvernement élu par le Parlement, qui élit à son tour un président (appelé ministre-président en Flandre). A Bruxelles, le gouvernement est composé de cinq membres, deux par groupe linguistique et le président, qui peut être issu de l'un ou l'autre groupe.

Il est à noter que la Belgique est fédéralisée de manière asymétrique. En effet, la Région et la Communauté flamandes ont exercé leurs droits constitutionnels de fusionner les compétences au sein d'un parlement et d'un gouvernement uniques après 1980, alors que les autres Régions et Communautés n'ont pas opté pour cette solution. Cela s'explique en partie par le chevauchement plus complexe qui existe avec la Communauté germanophone au sein de la Région wallonne.

La Belgique, un Etat fédéral

Caractéristiques générales¹

L'article premier de la Constitution belge se lit aujourd'hui comme suit : "La Belgique est un État fédéral, composé de communautés et de régions."

Le pouvoir de décision n'est plus l'apanage du gouvernement fédéral et du parlement fédéral. **La direction du pays est désormais entre les mains de différents partenaires, qui exercent leur autorité de manière indépendante dans leurs domaines.**

Les communautés

La redistribution du pouvoir s'est faite selon deux axes. Le premier axe concerne la langue et, dans un sens plus large, tout ce qui touche à la culture. Il en est résulté plusieurs communautés. **Le concept de "communauté" fait référence aux personnes qui composent une communauté et au lien qui les unit, à savoir leur langue et leur culture.** La Belgique se situe sur la ligne de fracture qui sépare les cultures germanique et latine. C'est la raison pour laquelle le pays a trois langues officielles : le néerlandais, le français et l'allemand.

Par conséquent, la Belgique compte aujourd'hui trois communautés. Ces communautés correspondent donc aux groupes de population.

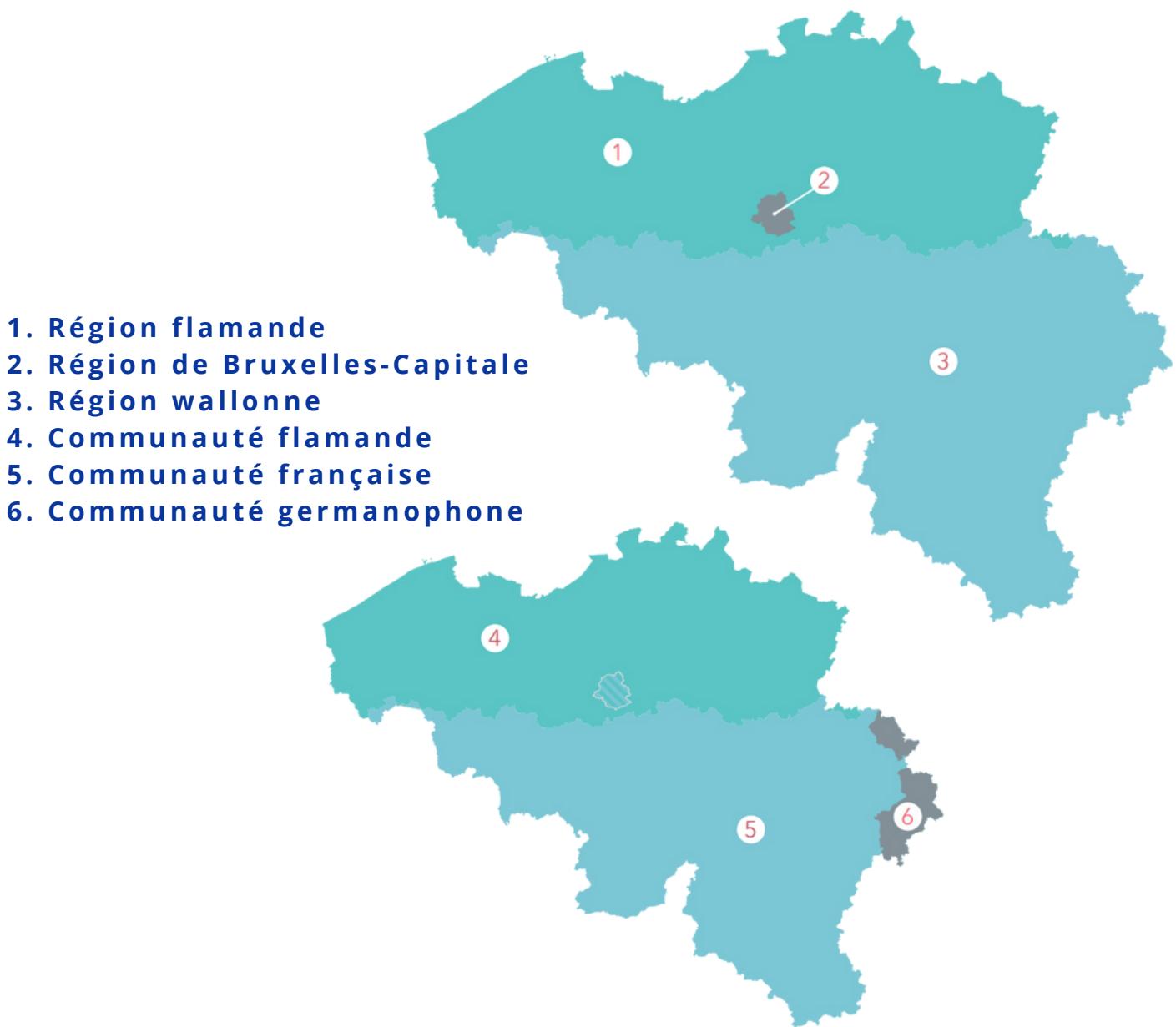
Les régions

Le deuxième axe de la réforme de l'État a été historiquement inspiré par des intérêts économiques. **Les régions, qui aspiraient à une plus grande autonomie économique, ont véhiculé ces intérêts.** C'est ainsi que sont nées les trois régions : la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Jusqu'à un certain point, elles peuvent être comparées aux États américains ou aux "Länder" allemands.

Le pays est également divisé en 10 provinces et 581 communes.

L'État fédéral

L'État fédéral conserve néanmoins d'importantes compétences, par exemple dans le domaine des affaires étrangères, de la défense nationale, de la justice, des finances, de la sécurité sociale, d'une partie importante de la santé nationale et des affaires intérieures... Toutefois, les communautés et les régions ont également le pouvoir d'établir et d'entretenir des relations extérieures.



[1https://www.belgium.be/en/about_belgium/government/federale_staat](https://www.belgium.be/en/about_belgium/government/federale_staat)

Le parlement fédéral

Caractéristiques générales¹

Certaines compétences sont exercées exclusivement par la Chambre. Il s'agit du contrôle du gouvernement fédéral et, entre autres, du budget et des comptes de l'État. En ce qui concerne le pouvoir de contraindre un gouvernement à la démission, l'actuel article 96 de la Constitution stipule que le gouvernement présente sa démission lorsque la Chambre des députés, à la majorité absolue de ses membres, adopte une motion de défiance proposant au Roi la nomination d'un successeur au Premier ministre dans les trois jours qui suivent le rejet d'une motion de défiance.

Le Sénat est quant à lui seul compétent pour régler les conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre le Parlement fédéral et les Parlements des Communautés et des Régions.

D'autres compétences sont exercées alternativement par la Chambre et le Sénat : la présentation des candidats à la Cour d'arbitrage, à la Cour de cassation et au Conseil d'État (la Cour administrative suprême).

Pour les compétences les plus importantes, les deux assemblées agissent sur un pied d'égalité (révision de la Constitution, approbation de certaines lois et ratification de conventions internationales).

Les deux assemblées exercent toutes les autres compétences, mais **c'est la Chambre qui a le dernier mot.** Le Sénat est un lieu de réflexion et ne doit donc se prononcer sur les projets ou propositions de loi que s'il l'estime nécessaire. Le Sénat peut également prendre l'initiative de présenter une proposition de loi.

Avec le gouvernement fédéral, la Chambre et le Sénat défendent l'intérêt public de l'État.

¹<https://www.belgium.be/en/about-belgium/government/federal-authorities/federal-parliament/competence>

Functioning and Organisation

Le Parlement fédéral belge est composé de deux chambres : la Chambre des représentants et le Sénat.

La Chambre des représentants



Les 150 membres de la Chambre des représentants sont élus au suffrage universel direct. D'un point de vue linguistique, la Chambre est composée de 62 membres francophones et de 88 membres néerlandophones. 41% des représentants sont des femmes.

Le Sénat

Le 25 mai 2014, le Sénat a été fondamentalement réformé, suite à la seizième réforme de l'État, **devenant une assemblée non permanente. Il est également appelé Assemblée des régions.** Les sénateurs ne sont pas élus directement et le système des sénateurs de droit a été supprimé.

Le Sénat compte 60 membres. 50 sénateurs sont désignés par les Parlements des Communautés et des Régions parmi leurs membres. Le groupe se compose de :

- 10 membres du Parlement de la Communauté française,
- 8 membres du Parlement de la Région wallonne,
- 29 membres du Parlement flamand,
- 2 membres du Groupe francophone du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,
- 1 membre du Parlement de la Communauté germanophone.

Les 10 sénateurs restants sont cooptés en fonction des résultats électoraux.

Fonctionnement et organisation

Chambre des Représentants



President: [Eliane Tillieux](#) (PS, S&D)
Co-Chair of the Federal Advisory Committee on European Affairs: [Eliane Tillieux](#) (PS, S&D)
Secretary General: Jan Deltour ([organisational chart](#))
EU liaison officer: [Katrien Joos](#)
Address: Rue de Louvain 13, 1000 Brussels
[www.lachambre.be](#) | [@LaChambreBE](#) | [Youtube](#) | [Facebook](#)
150 members

Sénat

President: [Stephanie D'Hose](#) (Open VLD, Renew)
Co-Chair of the Federal Advisory Committee on European Affairs: [Gaëtan Van Goidsenhoven](#) (MR, Renew)
Secretary General: Gert Van der biesen
EU liaison officer: [Michel Vandeborne](#)
Address: Rue de Louvain 7, 1000 Brussels
[www.senate.be](#) | [@SenaatSenat](#) | [Youtube](#) | [Facebook](#) | [Linkedin](#) | [Instagram](#)
60 members

Politique intérieure et politique étrangère¹

Politique intérieure

Les élections législatives fédérales de 2019 ont confirmé **la profonde divergence entre le sud et le nord du pays**, avec une Wallonie fortement marquée à gauche et une Flandre clairement à droite. La Nouvelle Alliance flamande (N-VA, " national-conservateur ") et le Vlaams Belang (Intérêt flamand d'extrême droite) ont totalisé ensemble 43% des voix en Flandre. L'affaiblissement des partis "traditionnels" (PS, MR, Open VLD, CD&V et CDH) et la percée d'Ecolo/Groen et du Parti du Travail de Belgique (PTB/PvBA) à Bruxelles et en Wallonie ont également conduit à **une fragmentation de la scène politique**, ralentissant les négociations de coalition.

Les crises (santé, guerre en Ukraine) auxquelles le gouvernement De Croo I (aussi appelé Vivaldi) a été confronté depuis son entrée en fonction ont eu un impact sur la mise en œuvre de son programme. En particulier, la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de la Russie a conduit le gouvernement à **repousser de 10 ans la sortie du nucléaire** (prévue dans l'accord de coalition pour 2025).

En contrepartie de leur ouverture sur ce dossier, les écologistes francophones et flamands ont obtenu **des investissements environnementaux plus ambitieux** (1,2 milliard d'euros pour la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, dont la construction d'un parc éolien offshore supplémentaire, ainsi qu'une baisse de la TVA sur l'achat et l'installation de panneaux solaires).

Un accord doit encore être trouvé avec Engie, l'exploitant des centrales belges, sur les modalités de prolongation des deux centrales.

¹<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/belgique/presentation-de-la-belgique/>

Soucieux d'avancer sur les nombreuses réformes annoncées dans l'accord de coalition, et dans la perspective des élections du 9 juin 2024, Vivaldi a déjà mis en œuvre certains de ses engagements (évolution du marché du travail, renforcement du budget de la défense, modernisation du droit pénal, etc.) et poursuit les négociations sur les textes à venir (fiscalité, lutte contre le trafic de stupéfiants).

Sur le plan européen, le gouvernement **prend des positions fortes en faveur de l'Europe**, notamment sur la réforme de l'espace Schengen et la révision du Pacte sur l'asile et les migrations. **Pour renforcer l'implication citoyenne à l'approche des élections européennes de juin 2024**, Vivaldi a abaissé l'âge du vote et de l'éligibilité respectivement à 16 ans (contre 18 ans) et 18 ans (contre 21 ans).

Politique étrangère

Coopération au sein du Benelux

La coopération entre les trois pays **Belgique, Pays-Bas et Luxembourg** dans la zone a été expressément identifiée par le gouvernement belge comme le cadre privilégié de la coopération internationale. En 2012, une déclaration des trois pays a formalisé **le renforcement de leur coopération militaire**. En 2014, les trois ministres des Affaires étrangères ont signé un nouveau traité de coopération transfrontalière à La Haye. **Le plan d'action 2022 met l'accent sur les synergies avec les régions voisines et sur un "Benelux vert, sûr et compétitif".**

La Belgique assurera à nouveau la présidence en 2024, après les Pays-Bas en 2023. Une déclaration d'intention sur **le développement d'une coopération renforcée entre la France et les États de l'Union du Benelux** a été signée à Bruxelles en 2018. Elle rappelle la volonté de donner une nouvelle impulsion à **la coopération transfrontalière**, notamment dans les domaines du développement économique, du développement durable, de l'innovation, du numérique et de la culture.

Relations avec l'Union européenne

En tant que membre fondateur des Communautés européennes, **l'engagement européen de la Belgique reste au cœur de sa politique étrangère.** Siège de nombreuses institutions européennes, la Belgique est particulièrement favorable à une forte intégration.

Etant donné le consensus des différents partis (à l'exception du Vlaams Belang) sur le bien-fondé de l'adhésion de la Belgique à l'UE, **l'euroscepticisme reste faible, voire inexistant en Belgique.**

Les autorités belges (fédérales, régionales et communautaires) se sont rapidement **mobilisées pour répondre à la guerre en Ukraine.** Outre l'envoi de matériel militaire (offensif et défensif) et le soutien total aux sanctions contre les Russes et leurs alliés, le pays a rapidement organisé un centre d'accueil pour les réfugiés, malgré les contraintes internes en matière d'accueil et d'hébergement. En ce qui concerne l'adhésion de l'Ukraine à l'UE, la Belgique a appelé au respect des procédures établies et s'est opposée, comme ses partenaires du Benelux, à une procédure accélérée. Outre l'impact du conflit sur le mix énergétique belge, le secteur agricole belge est très vulnérable à la dépendance russe. Il bénéficie d'une aide de 6,27 millions d'euros de la Commission européenne dans le cadre d'un programme d'aide d'urgence.

En mars 2022, **la Belgique a introduit le plan STAR ("Security, Technology, Ambition, Resilient")**, qui met à jour la Vision stratégique de défense de 2016 et augmente considérablement le budget de la défense, visant un objectif de 1,54 % du PIB (6,9 milliards d'euros en 2022 et 19,4 milliards d'euros d'investissement d'ici 2030). Le Premier ministre a annoncé qu'un milliard d'euros supplémentaire serait alloué à la défense d'ici la fin de la législature, en 2024. Une nouvelle stratégie de défense, d'industrie et de recherche (DIRS) a également été annoncée pour renforcer la base industrielle et technologique (à hauteur de 1,8 milliard d'euros).

La Belgique **participe activement à plusieurs opérations de maintien de la paix**, tant dans le cadre de l'OTAN, dont elle accueille le quartier général, que dans celui de la PSDC.

Coopération et développement

La coopération et l'aide au développement sont les principaux outils de la diplomatie belge (2,19 milliards d'euros en 2021, et +20 millions d'euros sur 2023-2024), et devraient atteindre 0,7% du RNB national en 2030. **Ses secteurs prioritaires sont la santé, l'éducation, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, la restauration de la biodiversité et la lutte contre la déforestation, ainsi que les infrastructures de base.** Si la Belgique oriente davantage son APD vers l'Amérique latine et l'Asie, la majeure partie de cette aide reste destinée à l'Afrique centrale (République démocratique du Congo (ex-Congo belge), Rwanda et Burundi (sous mandat belge avant leur indépendance)).

L'aide humanitaire

La Belgique a consacré l'essentiel de ses financements aux pays du Sahel, à la région des Grands Lacs (28,5 M€ en 2021), aux Territoires palestiniens et à la Syrie. Enfin, l'engagement humanitaire de la Belgique s'est intensifié au niveau européen pendant la pandémie, notamment par sa participation à l'initiative Covax.

Depuis janvier 2023, **la Belgique siège pour la troisième fois au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**, jusqu'en 2025.

BRIEFING par les Services de recherche du PE

Le Parlement belge et les affaires européennes¹

Le rôle et l'organisation du Parlement belge dans les affaires européennes

Depuis 2014, la Constitution belge prévoit que les élections pour la Chambre ont lieu le même jour que les élections pour le Parlement européen (article 65). Même en cas de dissolution anticipée, la législature prend fin avec les prochaines élections du Parlement européen. Les élections pour les parlements communautaires et régionaux ont également lieu le même jour et coïncident donc avec les élections pour le Parlement européen.

Le lien étroit entre le niveau européen et le niveau régional est inscrit dans **l'accord de coopération** de 1994 entre l'État fédéral, les communautés et les régions relatif à la représentation du Royaume de Belgique au sein du Conseil des ministres de l'UE. Cet accord précise les modalités de coordination de la politique européenne entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux afin d'adopter la position de la Belgique pour les réunions du Conseil, mais aucune implication spécifique des parlements n'est envisagée. L'accord stipule également que les ministres et le personnel des niveaux infranationaux peuvent représenter la Belgique lors des négociations du Conseil. Conformément au principe "in foro interno, in foro externo", les entités fédérées sont responsables des aspects internationaux de leurs compétences. Cela concerne également le droit d'approuver et de ratifier les traités, ce qui peut conduire à la situation d'un parlement régional belge bloquant la ratification d'un traité négocié par l'UE, comme ce fut le cas en 2016 avec l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'UE et le Canada.

Une autre conséquence du principe *in foro interno, in foro externo* est que "chaque fois qu'un projet de législation de l'UE relève des compétences régionales ou communautaires, les parlements régionaux ou communautaires doivent être traités comme s'ils étaient des parlements nationaux".

¹[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/754619/EPRS_BRI\(2024\)754619_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/754619/EPRS_BRI(2024)754619_EN.pdf)

Ceci est également garanti par une "Déclaration du Royaume de Belgique sur les parlements nationaux" unilatérale annexée au traité de Lisbonne (n° 51). La Constitution belge ne contient aucune disposition sur l'implication des parlements belges dans les affaires européennes et seuls quelques éléments sont établis par la loi. La base juridique du rôle du Parlement fédéral belge est principalement déterminée par le règlement intérieur de chaque chambre, qui mentionne un **Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes** (Federaal Adviescomité voor Europese Aangelegenheden - FACEA).

Comité consultatif fédéral des affaires européennes

La Chambre des représentants avait déjà créé une Commission des affaires européennes (Commissie voor de Europese Zaken) en 1962. La Chambre des représentants et le Sénat ont ensuite créé un Comité consultatif des affaires européennes, respectivement en 1985 et 1990. À la suite d'une réforme de l'État et d'une réflexion sur leur gestion des affaires européennes, les deux chambres ont créé un comité consultatif fédéral commun pour les affaires européennes en 1995. Il s'agit de l'un des quatre comités conjoints, avec le Comité de concertation parlementaire, le Comité parlementaire d'évaluation des réformes de l'État et le Comité parlementaire de suivi législatif.

La FACEA est composée de **30 membres** : 10 membres du Sénat, 10 membres de la Chambre des représentants et 10 membres du Parlement européen (MEP) élus en Belgique. Elle est présidée alternativement par le président de la Chambre des représentants (ou un vice-président désigné par le président) et le président de la délégation du Sénat. Depuis le début de la législature actuelle en 2019, la FACEA est coprésidée par Eliane Tillieux (PS, S&D) pour la Chambre des représentants et Gaëtan Van Goidsenhoven (MR, Renouveau) pour le Sénat.

Le Parlement belge est le seul parlement de l'UE à associer aussi étroitement les députés européens à ses travaux et à leur accorder le droit de vote au sein de la FACEA. Cette configuration vise à promouvoir l'échange d'informations et la collaboration entre le Parlement européen et le Parlement belge.

La fréquence des réunions de la FACEA est variable, car le nombre de réunions et leur régularité ne sont pas définis par un texte juridique. Ils peuvent être influencés par l'agenda européen, l'agenda national et les circonstances électorales. Ces dernières années, le nombre le plus élevé de réunions a été de **20**, enregistré lors de la session 2020-2021, tandis que seules **quatre réunions** ont eu lieu lors de la session 2018-2019. La FACEA organise occasionnellement des réunions conjointes avec d'autres commissions, par exemple avec la commission des relations extérieures de la Chambre des représentants le 1er juin 2022.

Le secrétariat de la FACEA se compose de trois administrateurs de la Chambre et de deux administrateurs du Sénat, assistés dans chaque cas d'un secrétaire. L'un de leurs principaux rôles est d'examiner les documents reçus des institutions de l'UE, de sélectionner et d'analyser ceux qui requièrent une attention particulière.

La mission de la FACEA est définie de manière générale comme "l'examen de tous les aspects liés à la construction européenne" (article 68, **paragraphe 3, du règlement intérieur de la Chambre des représentants**). Ses **tâches** consistent notamment à coordonner et à soutenir le contrôle parlementaire du processus décisionnel de l'UE et à surveiller la législation nationale en rapport avec les questions européennes. Il produit des avis, des propositions de résolution, des recommandations et d'autres textes finaux, qui sont soumis soit à la plénière, soit à une commission permanente.

Participation des commissions permanentes aux affaires européennes

Les commissions sectorielles des deux chambres sont compétentes dans leurs domaines spécifiques et agissent en tant qu'acteurs parlementaires complémentaires sur les affaires européennes. Ces commissions peuvent adopter des avis ou des rapports qui sont ensuite discutés et votés par leurs plénières respectives.

À la Chambre des représentants, chaque commission sectorielle est censée nommer un euro-promoteur, qui est chargé d'assurer le suivi au sein de la commission des textes adoptés par la FACEA, ainsi que d'autres textes de l'UE transmis directement par son secrétariat (article 37 du règlement intérieur de la Chambre des représentants). Toutefois, ce rôle n'a pas encore été mis en pratique.

Les députés européens élus en Belgique sont **fréquemment** associés aux travaux des commissions permanentes de la Chambre des représentants lorsqu'elles traitent des affaires européennes. Toutefois, contrairement à la FACEA, ils ne peuvent agir qu'à titre consultatif dans les commissions permanentes, sans droit de vote. En outre, leur participation doit être approuvée à l'avance par le président de la commission et doit être liée à une question spécifique. La commission peut revenir sur une autorisation accordée par son président (article 34).

L'implication des commissions permanentes de la Chambre des représentants dans les affaires européennes est également garantie par leur obligation d'inscrire une fois par mois à leur ordre du jour un échange de vues sur les questions européennes qui relèvent de leur compétence (article 36). Cela concerne les textes discutés ou approuvés par le Conseil de l'UE et les résolutions transmises par le Parlement européen.

Les affaires européennes dans les parlements régionaux

Certains parlements régionaux disposent de leurs propres commissions chargées des affaires européennes. C'est le cas du **Parlement bruxellois** et du **Parlement wallon**, tandis que le **Parlement flamand** dispose d'une commission traitant à la fois des affaires internationales et européennes. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de commission dédiée, mais sa **commission des relations internationales** compte parmi ses missions les relations avec les institutions européennes et la coordination des dossiers liés aux fonds structurels européens.

Toutefois, ces commissions régionales des affaires européennes ont des méthodes de travail différentes. En Wallonie, la commission agit souvent comme un groupe de travail, se concentrant sur certaines questions européennes, organisant principalement des auditions et produisant quelques rapports et résolutions. En Flandre et à Bruxelles, le travail de ces commissions est plus proche de celui des autres commissions parlementaires, avec des questions et des interpellations. Une des spécificités de la commission chargée des affaires européennes du Parlement bruxellois est de traiter de la présence des institutions européennes et de leur personnel sur son territoire.

Engagement avec l'Union européenne : Débats sur les affaires européennes

La plupart des débats parlementaires sur les affaires européennes ont lieu au sein des commissions. Il en va de même pour les échanges de vues avec le Premier ministre, qui ont lieu avec la FACEA avant et après chaque réunion du Conseil européen. Avant les réunions du Conseil européen ou les sommets européens, le Premier ministre présente l'ordre du jour et les positions à adopter par la Belgique. Les commissions permanentes peuvent également être impliquées dans ce processus si les points à l'ordre du jour sont pertinents pour leurs travaux. Quelques jours après la réunion, le Premier ministre informe la commission des résultats et des principales orientations politiques.

La FACEA organise aussi régulièrement des auditions avec divers responsables politiques européens, tels que des commissaires européens, des membres du personnel de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE et des représentants d'autres États membres ou institutions de l'UE. Globalement, en incluant les échanges avec le Premier ministre, la FACEA a eu **18** échanges de ce type au cours de la session 2021-2022, 20 en 2020-2021 et 10 en 2019-2020. Le rôle de ces échanges est principalement **d'entendre et de questionner ces acteurs** afin de recueillir des informations, plutôt que de produire des opinions.

En conséquence de ces éléments, le temps consacré aux affaires européennes en plénière est relativement limité. Une étude portant sur une période donnée a montré que seuls 10 % des points discutés lors des réunions plénieress de la Chambre des représentants, 8 % au Parlement wallon et 5 % au Parlement flamand étaient liés à l'UE. Les domaines d'intérêt sont liés à leurs compétences respectives ; par exemple, la Chambre des représentants traite davantage de questions économiques, financières, de justice et d'affaires intérieures, tandis que les parlements wallon et flamand accordent une plus grande attention aux questions environnementales et agricoles.

Contributions à la politique de l'UE

Depuis 2006, lorsque José Manuel Barroso, alors président de la Commission européenne, a invité pour la première fois les parlements nationaux à réagir aux propositions législatives de l'UE, le Parlement belge a rarement contribué au dialogue politique avec les institutions de l'UE. Bien que le dialogue politique soit perçu comme un moyen de permettre au parlement de "débattre du contenu des propositions législatives", les parlements belges n'ont pas utilisé activement ces instruments mis en place par les institutions européennes et leur suivi des propositions législatives est très limité, même lorsqu'elles ont une certaine importance et pertinence pour la Belgique. Cela reflète le fait que ni la Chambre des représentants ni le Sénat ne jouent un rôle central ou de coordination dans les affaires européennes. Cela peut s'expliquer par de multiples éléments, tels que le large soutien à l'intégration européenne en Belgique et le relatif consensus politique sur les affaires européennes, mais aussi par le fait que le Parlement belge est "de facto dominé par l'exécutif et les partis politiques".

Cependant, le Parlement belge partage plus fréquemment les documents qu'il produit en relation avec les affaires européennes par le biais de la plate-forme interparlementaire pour l'échange d'informations sur l'UE entre les parlements nationaux de l'UE et le Parlement européen ([IPEX](#)). La base de données contient, par exemple, une contribution au dialogue politique sur [le système commun de taxe sur les services numériques](#) adopté en 2018.

Les rapports de la FACEA sont disponibles sur le site web de chaque Chambre du Parlement fédéral belge et peuvent être trouvés dans ce document en les répertoriant par domaine. Ces rapports sont généralement des comptes-rendus de ses réunions, qui contiennent de brefs résumés des interventions respectives.

Les parlements régionaux peuvent également contribuer au dialogue politique. Le Parlement flamand adopte certaines résolutions qui sont ensuite partagées par IPEX en tant que contribution du Sénat, comme [l'enquête sur les crimes de guerre](#) ou le [Semestre européen](#). Chaque commission du Sénat peut également sélectionner des dossiers du programme de travail qu'elle souhaite suivre. Le personnel du Sénat peut faire un rapport oral à chaque commission permanente sur le programme de travail annuel et sur les explications données à ce sujet dans le FACEA.

En 2022, le Parlement wallon a adopté une **résolution** pour contribuer au programme de travail de la Commission européenne pour 2023. Ceci dans le cadre d'un **projet** organisé par la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (**CALRE**) en coopération avec le Comité européen des régions (CdR).

Interactions avec l'UE

Le bureau de liaison du Parlement belge à Bruxelles

Le bureau de liaison avec l'UE du Parlement belge est un cas très spécifique en raison de la proximité entre le Parlement européen et ce parlement national. Depuis 2006, tant la Chambre des représentants que le Sénat disposent d'un représentant avec un bureau au Parlement européen, et chacun d'entre eux est assisté d'au moins un représentant adjoint. Leur **rôle** est, entre autres, de faciliter les relations entre le Parlement belge et les institutions de l'UE, par l'échange d'informations nationales et européennes, et de coordonner les visites des parlementaires belges au Parlement européen et dans d'autres institutions de l'UE.

Visites et rencontres des députés avec les acteurs de l'UE

Les interactions entre les parlementaires belges et les législateurs européens sont grandement facilitées par la participation de 10 députés européens élus en Belgique à la FACEA et par la proximité géographique entre le Parlement fédéral belge et les institutions de l'UE. Toutefois, la participation des députés européens aux travaux de la FACEA est, dans la pratique, plutôt limitée en raison de conflits d'horaire et de la faible valeur ajoutée pour eux.¹³ Les députés européens ne sont, en théorie, pas autorisés à participer aux réunions plénières des chambres du Parlement belge, mais il y a eu des cas où les députés européens ont été **autorisés** à présenter leur rapport, rédigé au nom de la FACEA.

Malgré sa proximité physique, le Parlement belge ne bénéficie pas d'un plus grand nombre de visites de commissaires européens que les autres États membres.

Quelques visites sont généralement enregistrées chaque année par la Commission européenne. Alors qu'aucune visite n'a eu lieu en 2022, il y en a eu quatre à la Chambre des représentants et trois au Sénat en **2021**, une à la Chambre des représentants en **2020** et trois à chaque Chambre en **2019**. En 2023, l'année précédant la Présidence belge du Conseil de l'UE, une visite avait eu lieu au moment de la rédaction du présent rapport.

En ce qui concerne les visites des parlementaires belges aux institutions de l'UE, il semble très difficile d'évaluer leur fréquence, car les services des institutions ne doivent pas vraiment être impliqués, contrairement à ce qui se passe pour d'autres États membres, où ces visites font partie de missions qui nécessitent une planification et un soutien logistique.

Une autre possibilité d'échange entre parlementaires nationaux et européens est offerte par **les réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen** et les réunions de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'UE (COSAC). Forum interparlementaire, inscrit dans le protocole n° 1 des traités de l'UE, la COSAC réunit deux fois par an des représentants des commissions des affaires européennes des parlements nationaux et des députés européens. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques, et de renforcer la coopération entre les commissions des affaires européennes, les parlements nationaux et le Parlement européen. La présidence de la COSAC est liée à l'ordre des présidences tournantes du Conseil et sera donc aux mains du Parlement belge à partir du 1er janvier 2024 pour six mois. Les prochaines réunions de la COSAC sont prévues à Namur, les 14 et 15 janvier 2024 pour la réunion des présidents, et à Bruxelles, du 24 au 26 mars 2024 pour la réunion plénière. Des conférences interparlementaires thématiques sont également prévues sur les politiques urbaines dans l'UE (organisées par le Parlement de Bruxelles les 21 et 22 janvier 2024), sur l'intelligence artificielle (organisées par le Parlement wallon, le Parlement de Bruxelles et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 29 janvier), sur la stabilité, la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'UE (les 12 et 13 février à Bruxelles), sur Europol (les 18 et 19 février à Gand), sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (les 3 et 5 mars à Bruges), et sur l'économie circulaire (organisé par le Parlement flamand le 18 mars).

En raison du rôle spécifique joué par les entités régionales dans le système politique belge, le président du Parlement wallon a demandé en 2018 que la composition de la délégation belge à la COSAC soit modifiée afin que les entités fédérées belges soient également représentées.¹⁴ La présidence autrichienne a répondu que "ce n'est pas le rôle de la COSAC d'entrer dans des discussions sur les arrangements constitutionnels ou de représentation d'un État membre" et a laissé au Parlement fédéral belge le soin de décider de la composition de la délégation à la COSAC.

La dimension parlementaire de la présidence belge du Conseil est soutenue par [un site web dédié](#). En outre, le site web du gouvernement pour la présidence belge du Conseil contient des pages expliquant le rôle des communautés et régions belges pendant la présidence. Comme lors de la dernière présidence en trio, les présidents des parlements du trio actuel (Espagne, Belgique et Hongrie) n'ont pas poursuivi la pratique consistant à signer une déclaration sur la préparation et l'exercice de la dimension parlementaire des présidences tournantes du Conseil.

Le contrôle des affaires européennes

La capacité du Parlement belge à contrôler correctement le gouvernement est minée par le rôle prédominant de l'exécutif et la forte influence des partis politiques. La FACEA fonctionne principalement comme un forum pour discuter des affaires européennes, tandis que le rôle de contrôle des comités sectoriels est marqué par le manque d'utilisation d'outils de contrôle tels que les questions et les interpellations, ainsi que de résolutions ou d'avis parlementaires. Le gouvernement fédéral est politiquement responsable uniquement devant la Chambre des représentants, mais même là, il n'a pas besoin d'obtenir l'accord du Parlement pour prendre des positions au sein du Conseil.

Tous les documents de l'UE destinés aux parlements sont reçus à une adresse électronique (eurodoc@belgoparl.be) gérée par le Sénat et sont ensuite transmis directement et simultanément à tous les parlements belges (article 3 de [l'accord de coopération](#) signé le 29 mars 2017).

Au niveau fédéral, les propositions pertinentes de l'UE sont analysées par la Cellule d'Analyse européenne du secrétariat de la FACEA. Les propositions et les analyses sont ensuite soumises à la FACEA et aux commissions permanentes appropriées, mais les propositions sur certains sujets spécifiques sont également examinées directement par ces commissions. Le Parlement sélectionne les propositions de l'UE jugées importantes ou sensibles et examine la position du gouvernement tout au long du processus législatif de l'UE. Sur plus de 1 000 documents reçus chaque année, environ 10 % sont sélectionnés.

La Chambre des représentants

Les briefings de la FACEA avant et après les réunions du Conseil européen sont le moyen de contrôle le plus visible et le plus récurrent de la Chambre des représentants belge en ce qui concerne les affaires européennes. Toutefois, cette pratique n'est inscrite dans aucun texte juridique et n'est donc pas garantie, même si elle a lieu dans la pratique de manière quasi systématique. En 2022, par exemple, il n'y a pas eu de session de ce type après le Conseil européen de mars.

En ce qui concerne les réunions du Conseil, l'échange de vues mensuel sur les questions européennes prévu pour chaque commission permanente permet un examen régulier des dossiers législatifs en fonction des domaines de compétence. Elles examinent les textes inscrits à l'ordre du jour du Conseil ou sur lesquels il s'est prononcé, ainsi que les résolutions du Parlement européen officiellement transmises à la Chambre des représentants (article 36 du règlement intérieur). Le gouvernement devrait également fournir systématiquement, avant chaque Conseil, un ordre du jour annoté à la Chambre. Les ministres sont invités à faire rapport après le Conseil, mais n'ont pas d'obligation formelle de le faire.

Les pouvoirs et obligations de la Chambre en matière de subsidiarité et de proportionnalité établis par le Protocole 2 des Traité de l'UE sont mentionnés dans les articles 35bis et 37bis du règlement intérieur de la Chambre. Ils garantissent que le Parlement reçoit tous les projets d'actes législatifs (règles, directives, décisions et documents (livres verts, livres blancs, communications) de la Commission européenne.

Les services de la Chambre (et plus particulièrement la Cellule d'analyse européenne) sélectionnent les documents pertinents pour la Belgique. Ils préparent ensuite une note portant notamment sur le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, à la demande du Président de la Chambre, ou du Président ou d'un tiers des membres d'une commission permanente. Le Parlement dispose d'une base de données interne contenant ces notes, ce qui permet d'assurer le suivi des propositions.

Chaque membre peut demander que la discussion de ces notes et du document y afférent soit inscrite à l'ordre du jour de la commission permanente compétente. À la demande d'au moins un tiers de ses membres, la commission peut charger - conformément au règlement intérieur de l'Assemblée - l'europromoteur de formuler un projet d'avis sur le respect du principe de subsidiarité. La commission peut adopter un avis, qui est publié sous la forme d'un document parlementaire. Il est envoyé directement aux institutions européennes, sauf si un tiers des membres de la commission demande que l'avis soit inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière. Cette procédure accélérée est justifiée par la nécessité de respecter le délai de huit semaines dans lequel une réponse peut être valablement formulée.

Dans la pratique, l'utilisation des résolutions sur les affaires européennes par les commissions de l'Assemblée est plus que limitée. S'il n'y a pas de violation du principe de subsidiarité, des remarques peuvent encore être faites sur ce principe et l'avis peut contribuer au dialogue politique. Cependant, comme expliqué ci-dessus, le nombre de ces documents est très faible (voir "Contributions à la politique de l'UE"). En ce qui concerne les avis négatifs, le dernier avis motivé de la Chambre des représentants de Belgique a été adopté en 2013, sur Europol.

Le Sénat

Le personnel du Sénat fournit une liste hebdomadaire des projets d'actes législatifs de l'UE à tous les sénateurs, qui sélectionnent ensuite les dossiers qu'ils souhaitent suivre. Le personnel peut fournir des explications orales sur les documents de l'UE dans chaque commission - soit sur demande, soit à une fréquence déterminée par les commissions.

Le Sénat joue surtout le rôle d'intermédiaire pour le contrôle de la subsidiarité. Les assemblées législatives des autorités décentralisées peuvent en effet formuler des avis sur la subsidiarité dans les domaines qui relèvent de leur compétence. Selon le protocole n° 2 des traités de l'UE, chaque parlement national dispose de deux voix dans cette procédure et, dans le cas d'un système parlementaire bicaméral comme en Belgique, chacune des deux chambres dispose d'une voix. Toutefois, conformément à la déclaration n° 51 annexée au traité de Lisbonne, les niveaux de gouvernement infranationaux de la Belgique font également partie du mécanisme d'alerte précoce sur la subsidiarité.

Par conséquent, neuf parlements en Belgique peuvent être impliqués dans le contrôle de la subsidiarité : la Chambre des représentants, le Sénat, le Parlement flamand, le Parlement wallon, le Parlement bruxellois, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la Communauté germanophone, l'Assemblée de la Commission de la Communauté française et l'Assemblée unie de la Commission de la Communauté commune (voir l'annexe pour un aperçu des chambres belges et de leurs organes traitant des questions relatives à l'UE). [Un accord de coopération](#) signé le 29 mars 2017 par les présidents de toutes ces assemblées détermine un processus d'information mutuelle et un mécanisme spécial de répartition des votes en fonction du sujet et des compétences. Selon cet accord, un parlement qui estime qu'un projet d'acte législatif relevant de ses compétences viole le principe de subsidiarité communique son avis motivé en matière de subsidiarité au secrétariat de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires au plus tard la septième semaine de la période de huit semaines et en informe les autres parlements.

Malgré le nombre de parlements concernés, cela ne se traduit pas par une activité plus importante en termes d'avis motivés que celle observée pour la Chambre des représentants. [Le seul avis motivé](#) adopté par le Sénat de Belgique à ce jour date de 2011 et concernait la loi commune sur les ventes européennes. En ce qui concerne les assemblées parlementaires subnationales, le Parlement flamand a adopté en 2013 un [avis](#) indiquant que la proposition de directive établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des côtes était contraire au principe de subsidiarité.

Interactions avec l'UE

Responsabilité et processus

Les règlements de l'UE directement applicables ne requièrent pas de rôle particulier pour le Parlement belge, mais les assemblées belges sont impliquées dans la mise en œuvre des directives de l'UE en les introduisant dans l'ordre juridique national. La législation fédérale belge peut avoir pour origine une proposition d'un membre de la Chambre ou du Sénat, ou un projet d'acte de l'exécutif. Les actes d'exécution de la législation fédérale sont **préparés** par le pouvoir exécutif, formellement sous l'autorité du Roi, qui peut édicter des ordonnances royales mais dont les pouvoirs sont souvent délégués au gouvernement et à ses ministres.

Le niveau fédéral n'est pas le seul responsable de la transposition et de la mise en œuvre de la législation européenne. Chaque niveau de gouvernement doit transposer les directives européennes dans ses domaines de compétence. Les parlements des autorités infranationales font également partie du corps législatif et sont donc impliqués dans les questions qui les concernent.

Cependant, une autre conséquence du rôle important de l'exécutif est que, généralement en Belgique, la plupart des textes législatifs découlent de projets préparés et approuvés par le gouvernement. Une grande partie de ces textes font même partie de l'accord de gouvernement négocié entre les partis politiques, et une discipline de vote stricte s'applique.¹⁵ Il en va de même pour la législation européenne, dont une grande partie est mise en œuvre par le biais de mesures exécutives.

Transposition des directives européennes

La responsabilité et le suivi de la mise en œuvre de la législation européenne incombent au gouvernement fédéral. Le ministère fédéral des Affaires étrangères joue **un rôle de coordination** dans la transposition des directives européennes, en collaboration avec les entités fédérales et fédérées concernées. Chaque mois, il **publie** un tableau donnant un aperçu de l'état d'avancement des directives européennes à transposer par la Belgique. Il indique les ministères et, le cas échéant, les entités régionales ou communautaires responsables.

Jusqu'en 2018, le ministre présentait et discutait une fois par an avec la FACEA l'état d'avancement de la transposition des directives européennes dans les textes juridiques belges. Un document parlementaire résumant la discussion était ensuite publié (voir, par exemple, le [**rapport 2018**](#)). Toutefois, cette pratique a été interrompue sous la législature actuelle.

Malgré ses positions pro-UE, la Belgique a souvent été confrontée à des difficultés concernant la mise en œuvre de la législation de l'UE. La complexité de la structure institutionnelle belge et les divers instruments juridiques rendent souvent difficile le respect des délais. Fin 2022, la Belgique était le pays qui comptait le plus grand nombre de procédures d'infraction en cours (114 cas, dont 64 pour retard de transposition) selon le suivi de l'application du droit de l'UE par la Commission européenne. Elle a également enregistré, au cours de la même année, [**le plus grand nombre**](#) d'ouvertures de nouvelles procédures d'infraction. L'état d'avancement de la transposition des directives européennes a été discuté lors de la réunion du FACEA qui s'est tenue le 7 mars 2023. La ministre belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, a [**qualifié**](#) cette situation de " forme de non-respect des valeurs européennes " et a encouragé les parlements à la fois à veiller à ce que les transpositions dans lesquelles ils sont impliqués respectent les délais et à exercer leur pouvoir de contrôle sur les ministres concernés, y compris par le biais d'auditions sur des cas concrets.

En mai 2015, le Sénat a publié un [**rapport d'information**](#) substantiel sur la transposition du droit de l'UE en droit belge. Il a examiné la manière dont les entités fédérales et fédérées belges intègrent le droit de l'UE, a examiné leurs processus respectifs et a dressé la liste des problèmes rencontrés et de certaines bonnes pratiques. Il a formulé plusieurs recommandations aux gouvernements (par exemple, la révision de l'accord de coopération de 1994) et aux parlements (comme l'utilisation régulière d'une heure de questions sur les questions européennes dans les parlements ou la désignation d'un europromoteur dans les commissions permanentes de tous les parlements).

Évaluation de la législation

En 2007, le Parlement fédéral belge a établi par la loi un Comité parlementaire chargé du suivi législatif. Il était composé d'un nombre égal de membres de la Chambre des représentants et du Sénat et était chargé du contrôle post-législatif. Cependant, depuis les élections de 2014, le comité mixte n'a pas été reconstitué. La Chambre des représentants a proposé une réforme du comité d'évaluation qui n'impliquait plus le Sénat et le Sénat a déposé une initiative après les élections de 2019 avec un objectif similaire. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation n'est toujours pas claire. Entre-temps, les parlements régionaux ont commencé à introduire ou à envisager des mécanismes de contrôle post-législatif.

Publications du Parlement belge sur la politique européenne

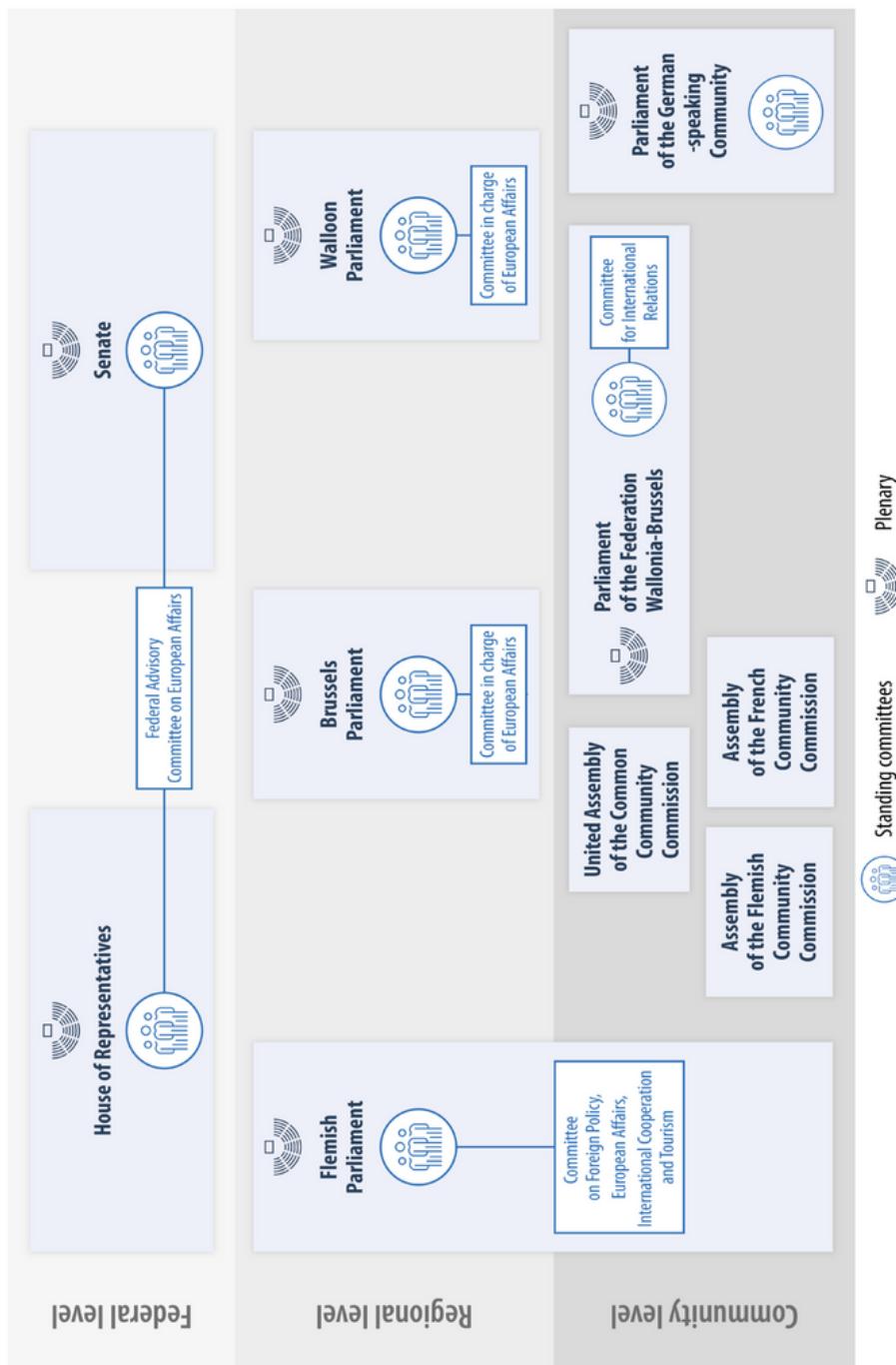
Capacités de recherche sur les affaires européennes

En 2019, le Sénat a créé un **Centre d'expertise pour les Affaires institutionnelles**. Comme indiqué dans le **règlement intérieur** (article 87), sa mission est de rassembler, de développer et de mettre à la disposition du public les connaissances institutionnelles. En outre, il a pour mission de développer et d'animer un réseau de spécialistes des questions institutionnelles, et de fournir des éclaircissements sur toute question institutionnelle relevant de la compétence du Sénat, à la demande du Bureau ou d'une commission. Elle doit également remplir toute mission confiée par le Bureau. Il a développé une base de données appelée **SenLex** qui rassemble des informations officielles sur la réglementation institutionnelle belge.

La Chambre des représentants ne dispose pas d'un service de recherche pour soutenir ses députés et ses commissions parlementaires. Le service des affaires juridiques et de la documentation parlementaire de la Chambre publie des "**brochures**" sur le droit parlementaire, qui sont assez détaillées. Le service des relations publiques et internationales produit également des fiches d'information succinctes pour informer le public sur l'histoire de la Belgique et le fonctionnement de son système politique. Certaines de ces fiches présentent l'UE et quelques assemblées parlementaires internationales.

La Chambre publie également, deux fois par an, un magazine appelé lachambre.be pour informer les citoyens des activités parlementaires. Le Parlement fédéral belge abrite une [bibliothèque](#) fondée en 1831, mais qui est commune aux deux Chambres depuis 1905. Il s'agit d'un centre de documentation au service des députés et du personnel du Parlement fédéral.

Annexe - Présentation des chambres parlementaires aux niveaux fédéral, régional et communautaire en Belgique, et de leurs organes traitant des questions européennes



RAPPORT DE MISSION SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ODIHR 25-28 février 2019¹

Résumé¹

Le 26 mai 2019, les électeurs **éliront les membres de la Chambre des représentants du Parlement fédéral** pour un mandat de cinq ans. Les 150 membres seront élus selon un système de représentation proportionnelle avec vote préférentiel dans 11 circonscriptions par des partis politiques néerlandophones, francophones et germanophones.

Les élections sont principalement régies par la Constitution et le Code électoral, ainsi que par d'autres lois fédérales et régionales couvrant la campagne et son financement. Tous les interlocuteurs du BIDDH-NAM ont exprimé leur satisfaction générale à l'égard du cadre juridique et l'ont considéré comme une base complète pour la conduite d'élections démocratiques.

Le cadre juridique a été modifié en 2016-2018 et a tenu compte de certaines recommandations antérieures du BIDDH, en introduisant des procédures uniformes pour la vérification des documents de nomination et en prolongeant les délais de livraison des bulletins de vote par correspondance. Dans le même temps, un certain nombre de recommandations antérieures du BIDDH n'ont pas été prises en compte dans la loi, en particulier en ce qui concerne les plaintes et les appels, le vote par procuration et l'absence de dispositions spécifiques pour l'observation citoyenne.

L'organisation des élections fédérales est coordonnée par le Service public fédéral de l'intérieur (SPFI) avec le soutien du pouvoir judiciaire et des structures administratives municipales. Des mesures spécifiques ont été prises **pour renforcer la cybersécurité de l'administration électorale** et pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux informations destinées aux électeurs et aux processus de vote. Tous les interlocuteurs du BIDDH-NAM ont exprimé leur grande confiance dans l'administration professionnelle et efficace des élections par les institutions concernées.

¹ <https://www.osce.org/files/f/documents/7/f/416432.pdf>

Tous les citoyens âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote, à l'exception de ceux qui sont privés de leur droit de vote par une décision de justice individuelle. Le vote est obligatoire. L'inscription des électeurs est passive et les listes électorales sont établies au niveau municipal sur la base des données démographiques. Il y a environ 8,2 millions d'électeurs inscrits. Aucun interlocuteur du BIDDH-NAM n'a remis en question l'exactitude des listes électorales.

Les électeurs disposent d'autres mécanismes de vote, y compris le vote dans les ambassades et les consulats ou par courrier pour les personnes à l'étranger, ainsi que le vote par procuration à la fois dans le pays et à l'étranger. Malgré les problèmes potentiels liés au secret du vote, la majorité des interlocuteurs du BIDDH-NAM n'ont pas exprimé de préoccupations fondamentales quant à cette pratique, se référant à des traditions de longue date et à des garanties efficaces contre l'abus systémique du vote par procuration.

Près de la moitié des électeurs utiliseront **des machines à voter à écran tactile** lors de ces élections. Conformément à une recommandation antérieure du BIDDH, toutes les machines seront équipées de pistes d'audit papier vérifiées par l'électeur. Cependant, d'autres recommandations concernant la transparence de la certification des nouvelles technologies de vote (NVT) n'ont pas été prises en compte. La plupart des interlocuteurs de l'ODIHR NAM ont exprimé leur confiance dans les performances techniques des NVT.

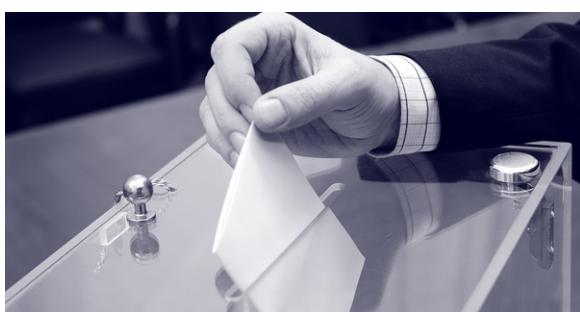
Tout citoyen âgé de plus de 18 ans, résidant en Belgique et jouissant de ses droits civils et politiques, peut être élu à la Chambre des représentants. Les partis politiques peuvent enregistrer des listes de candidats sur la base d'un nombre raisonnable de signatures de soutien ou du soutien de trois membres du parlement (MP). La loi prévoit la parité hommes-femmes sur les listes de candidats, y compris parmi les deux premiers candidats. Les femmes représentent 37 % des députés du parlement sortant.

Les partis politiques représentés au parlement fédéral bénéficient d'un financement public qui constitue la principale source de financement de leur campagne. Les dons privés des particuliers sont limités et les dons des personnes morales sont interdits. Des changements juridiques récents, qui s'appliqueront pour la première fois à ces élections fédérales, ont étendu la période pendant laquelle les règles de financement de la campagne sont appliquées, ont élargi l'application des règles de divulgation et ont renforcé les sanctions.

Certains interlocuteurs du BIDDH-NAM ont critiqué le manque d'impartialité de l'organe de contrôle du financement de la campagne, ainsi que le système d'allocation des fonds publics et les limites financières appliquées aux candidats individuels, estimant qu'ils favorisaient les grands partis.

L'environnement médiatique est diversifié et structuré selon des lignes linguistiques. La couverture médiatique de la campagne électorale est réglementée par la législation régionale et par des moyens d'autorégulation. La diffamation et la calomnie sont des infractions pénales. La publicité politique rémunérée est interdite dans les médias audiovisuels pendant la campagne. Les radiodiffuseurs publics sont tenus de fournir un temps d'antenne gratuit aux candidats et, à cette fin, organisent de nombreux débats politiques sous différents formats. Des règles spécifiques interdisent le temps d'antenne en direct pour les messages politiques des partis politiques dits "non démocratiques", ce qui a suscité une certaine inquiétude parmi les interlocuteurs du BIDDH-NAM en ce qui concerne la liberté d'expression. La plupart des interlocuteurs ont noté que les médias fournissaient une diversité d'informations politiques aux électeurs et ont salué l'impartialité et le professionnalisme des radiodiffuseurs publics.

Les décisions et les actions des organes électoraux ne peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux, sauf dans les cas concernant l'inscription des électeurs et des candidats et la production des bulletins de vote. Les plaintes relatives aux médias sont examinées par les autorités de régulation des médias et peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux. Seul le parlement peut examiner les plaintes contre les résultats définitifs des élections et les plaintes concernant le jour du scrutin, sans possibilité de contrôle judiciaire.



Conclusion et recommandations

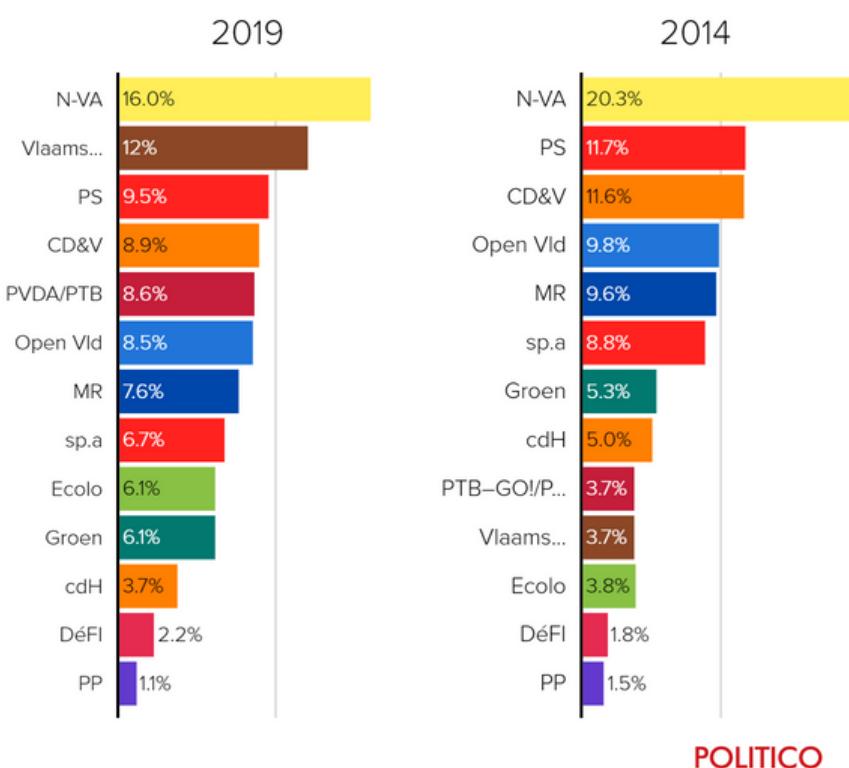
Tous les interlocuteurs du BIDDH-NAM ont exprimé un haut niveau de confiance dans l'administration des élections et l'intégrité du processus électoral. Aucune préoccupation majeure n'a été soulevée en ce qui concerne le cadre juridique, l'inscription des électeurs et des candidats, les méthodes de vote, la campagne ou la couverture médiatique. Dans le même temps, certaines recommandations antérieures du BIDDH relatives à la NVT et à la résolution des litiges électoraux n'ont pas été prises en compte.

Sur la base des conclusions de ce rapport, le BIDDH NAM ne recommande pas d'activité liée aux élections pour les prochaines élections fédérales du 26 mai 2019. Cependant, le BIDDH aimerait réitérer qu'un certain nombre de questions soulevées dans ce rapport pourraient être prises en considération lors d'efforts ultérieurs visant à affiner la législation et la pratique électORALES. Le BIDDH se tient prêt à offrir son assistance sur demande dans le cadre d'un processus postélectoral

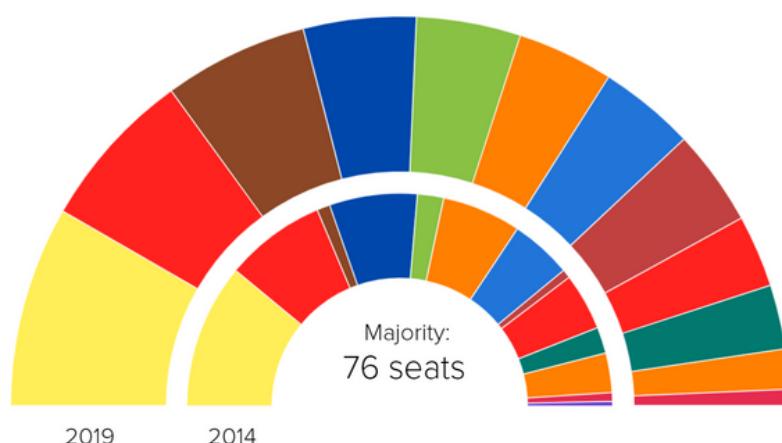


Résultats des élections générales de 2019¹

Le 26 mai 2019, les électeurs ont élu les 150 membres de la Chambre des représentants de Belgique. Le Vlaams Belang, parti d'extrême droite, a remporté une large victoire dans la région de Flandre, au nord de la Belgique, où l'Alliance néo-flamande, parti de droite, a de nouveau obtenu le plus grand nombre de voix. Les Verts ont triomphé à Bruxelles et dans le sud du pays.



POLITICO



SOURCE: POLITICO research

¹ <https://www.politico.eu/europe-poll-of-polls/belgium/>

Élections européennes, fédérales et régionales du 9 juin 2024¹

Les prochaines élections du Parlement européen, de la Chambre des représentants et des parlements régionaux et communautaires auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Elles précéderont les élections communales et provinciales qui auront lieu en octobre 2024.

Les électeurs belges et européens (pour le niveau européen uniquement) sont invités à exercer leur droit et devoir de vote le dimanche 9 juin 2024 (comme tous les 5 ans). Ces élections comprennent :

- **Au niveau européen** : les 22 parlementaires européens qui sont les représentants belges au Parlement européen.
- **Au niveau fédéral - législatif** : les 150 députés qui font partie de la Chambre des représentants et une partie des 50 sénateurs qui font partie du Sénat
- **Niveau régional pour la Région de Bruxelles-Capitale** : les 89 (72 francophones, 17 néerlandophones) représentants au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tous les citoyens belges âgés de 18 ans ou plus sont tenus de participer à l'élection.

¹ <https://www.osce.org/files/f/documents/7/f/416432.pdf>

La situation économique

Commerce et économie¹

Les secteurs les plus importants de l'économie belge en 2020 sont l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (22,0 %), le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration (17,7 %) et l'industrie (16,4 %).

Le commerce intra-UE représente 65 % des exportations de la Belgique (Allemagne 17 %, France 14 % et Pays-Bas 12 %), tandis qu'en dehors de l'UE, 8 % sont destinés au Royaume-Uni et 7 % aux États-Unis.

En ce qui concerne les importations, 62 % proviennent des États membres de l'UE (Pays-Bas 17 %, Allemagne 14 % et France 10 %), tandis qu'en dehors de l'UE, 7 % proviennent des États-Unis et 5 % de la Chine.

Les ports de commerce belges sont un pilier de l'économie belge et contribuent largement au développement du commerce extérieur. La Belgique abrite le deuxième port à conteneurs d'Europe (286,9 millions de tonnes par an), suite à la fusion des ports d'Anvers et de Zeebrugge en 2022.

L'importance de ses exportations vers l'UE a longtemps permis à la région de dégager un excédent commercial, moteur de sa croissance (29,6 milliards d'euros en 2021). Le tissu industriel du pays est varié, en fonction des spécificités régionales (production automobile en Flandre, par exemple, et pharmaceutique en Wallonie). Dans ce contexte, **la Belgique a choisi de régionaliser son processus de ratification des traités internationaux, chaque parlement ayant le pouvoir de ratifier ou de bloquer les accords commerciaux.** Ce processus met en évidence les intérêts divergents des régions sur différentes questions. Ainsi, par exemple, alors que la Flandre, qui a des liens commerciaux plus forts avec le Royaume-Uni, a cherché à modérer l'impact du Brexit en concluant de nouveaux accords de libre-échange, la Wallonie aborde les négociations d'accords avec le Mercosur en fonction du poids de l'agriculture dans la région.

¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/belgique/presentation-de-la-belgique/>

Dans le cadre de la réserve d'ajustement du Brexit, la Belgique a reçu 305,7 millions d'euros de la Commission européenne.

La dépendance de la Belgique à l'égard des exportations la rend particulièrement sensible aux crises. La perturbation des échanges liée à la crise sanitaire (-8% des exportations en 2019) a plongé l'économie dans sa pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale (-6,3% de croissance en 2020). Le déploiement d'importantes mesures de soutien aux entreprises et à la consommation a permis de limiter l'impact, notamment sur l'emploi (6,3% de chômage). La Belgique a également bénéficié de la reprise des exportations en 2021 (+25,6% ou 464,3 milliards d'euros), notamment vers la Chine. Grâce à la production et à l'exportation de produits pharmaceutiques (médicaments et vaccins), la Belgique est désormais le 10e exportateur mondial de marchandises. Les exportations du vaccin Covid-19 ont rapporté plus d'un milliard d'euros à l'économie belge.

Cependant, la crise du Covid a mis un coup d'arrêt à la stratégie de consolidation budgétaire du pays. Alors qu'en 2018, la Belgique avait réussi à réduire son déficit public à 0,7 % du PIB, la démission du gouvernement Michel a ouvert la porte à la fin de la discipline budgétaire. Au début de l'année 2023, la dette de la Belgique était estimée à 106% du PIB, avec un déficit de 5,9%.

Les dépenses "conjoncturelles" pour soutenir les secteurs sinistrés (Covid, inondations, inflation) et les ménages se poursuivent. **Vivaldi entend notamment porter le taux d'investissement public à 3,5 % en 2024** et à 4 % en 2030 (contre 2,6 % actuellement).

Prévisions économiques pour la Belgique¹

La croissance économique en Belgique devrait rester globalement stable au cours de la période de prévision, à 1,4 % en 2023 et 2024 et à 1,5 % en 2025. Compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie et de l'effet modérateur des mesures gouvernementales, l'inflation devrait atteindre 2,4 % en 2023 et 4,2 % en 2024, avant de retomber à 1,9 % en 2025. Le déficit public devrait se stabiliser à 4,9 % du PIB en 2023 et 2024, avant d'augmenter légèrement pour atteindre 5,0 % du PIB en 2025, sous l'effet de pressions à la hausse sur les dépenses courantes permanentes.

Une consommation privée robuste mais des exportations plus faibles

Après le ralentissement observé à la fin de 2022, l'activité économique a rebondi au premier semestre 2023 et la croissance du PIB réel a atteint, selon les estimations, 0,5 % au troisième trimestre. Toutefois, l'expansion économique devrait être limitée à court terme par un environnement extérieur morose.

Alors que les exportations en 2023 devraient diminuer de 0,2 % sur une base annuelle en raison de l'affaiblissement de la demande des partenaires commerciaux, **les importations devraient continuer à augmenter car la consommation privée reste robuste**, ce qui entraînera une contribution négative des exportations nettes à la croissance du PIB de 0,7 point de pourcentage. Les exportations et les importations devraient se redresser en 2024 et 2025, parallèlement aux perspectives commerciales mondiales. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB devrait rester légèrement négative en 2024 et être neutre en 2025.

L'investissement s'est fortement redressé au premier semestre 2023, en raison d'un rebond de l'investissement des entreprises.

¹ https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-surveillance-eu-economies/belgium/economic-forecast-belgium_en

Dans le même temps, le resserrement des conditions financières et les fortes pressions à la hausse des coûts liées aux augmentations de salaires devraient peser sur l'investissement des entreprises au cours des prochains trimestres. De même, la construction résidentielle devrait continuer à être freinée par des coûts de financement élevés.

L'investissement public, quant à lui, devrait contribuer fortement à la croissance du PIB, grâce à la poursuite de la mise en œuvre du PRR et, à court terme, en raison d'une accélération probable du cycle d'investissement public. Dans l'ensemble, l'investissement devrait croître de 4,6 % en 2023, avant de retomber à 1,8 % en 2024 et à 1,5 % en 2025.

La consommation privée devrait rester soutenue sur la période de prévision, le pouvoir d'achat des ménages étant soutenu par l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales. Au total, la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,4 % en 2023, puis rester globalement stable en 2024 et 2025.

Ralentissement de l'emploi

Après avoir atteint 2,1 % en 2022, **la croissance de l'emploi devrait ralentir à 0,8 % en 2023 et à 0,6 % en 2024**, tandis que le taux de chômage devrait se maintenir aux alentours de 5,6 %, avant de redescendre à 5,4 % en 2025. En raison principalement de l'indexation automatique des salaires, la rémunération des salariés par tête devrait augmenter de 7,0 % en 2023, de 3,6 % en 2024 et de 3,1 % en 2025.

Une baisse de l'inflation

Après avoir atteint 10,3 % en 2022, l'inflation globale devrait tomber à 2,4 % en 2023, **réflétant la transmission rapide de la baisse des prix de gros du gaz et de l'électricité aux prix de détail, ainsi que l'effet d'entraînement des mesures gouvernementales visant à limiter les hausses de prix**. L'inflation globale devrait atteindre 4,2 % en 2024, l'effet de ces mesures se dissipant progressivement. En 2025, elle devrait s'établir à 1,9 %. Les pressions à la hausse sur les coûts sous-jacents s'atténuant au cours de la période de prévision, l'inflation globale hors énergie et alimentation devrait diminuer à partir du niveau encore élevé de 2023 pour revenir progressivement à des valeurs proches de 2 % en 2025.

Le déficit et la dette publics ne sont pas sur une trajectoire descendante

En 2023, le déficit public devrait atteindre 4,9 %, contre 3,5 % en 2022. Les mesures visant à atténuer l'impact économique et social des prix élevés de l'énergie sont restées importantes (avec un coût budgétaire net de 0,4 % du PIB) au cours du premier semestre, bien qu'en baisse par rapport à 2022, et ont été combinées à des mesures temporaires visant à soutenir la compétitivité des entreprises. L'indexation automatique des salaires et des prestations sociales du secteur public, ainsi que l'augmentation des paiements d'intérêts en 2023, devraient entraîner une augmentation sensible du ratio des dépenses au PIB. Bien qu'elle ne suffise pas à compenser l'augmentation des dépenses, la croissance des recettes a été solide, grâce à l'imposition des bénéfices excédentaires des entreprises du secteur de l'énergie, à l'augmentation nominale des revenus du travail et à la bonne tenue de la rentabilité des entreprises malgré le ralentissement de l'activité économique.

En 2024, le déficit public devrait se stabiliser à 4,9 % du PIB. Les facteurs de réduction du déficit comprennent le retrait total des mesures énergétiques, ainsi que des recettes exceptionnelles provenant notamment de l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutefois, ces facteurs sont en grande partie compensés par la croissance sous-jacente des dépenses courantes permanentes, due à l'augmentation des coûts du vieillissement, et par l'augmentation des paiements d'intérêts. En 2025, ces derniers facteurs agissant du côté des dépenses devraient faire passer le déficit à 5,0 % du PIB.

Le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 106,3 % en 2023, contre 104,3 % en 2022, sous l'effet du déficit primaire. Il devrait ensuite se stabiliser à 106,4 % en 2024, avant d'augmenter encore pour atteindre 107,3 % en 2025, sous l'effet de la persistance des déficits primaires et de l'augmentation des dépenses d'intérêt.

Informations utiles

Adresses importantes



Informations sur
l'hôtel

Radisson RED Bruxelles
Rue d'Idalie 35, 1050 Bruxelles
Tel : + 32 (0)2 626 81 11



Dîner, lundi 8 avril



Maison du Luxembourg

MICHELIN 2023

Rue du Luxembourg 37, 1050 Bruxelles
Tel : + 32 (0)2 511 99 95



Informations utiles

Adresses importantes

Mardi 9 avril et mercredi 10 avril



Parlement européen,
Bruxelles

ÉVÉNEMENTS ANNUELS DE L'AAD :

- Visite en Belgique
- Service commémoratif annuel
- Cocktail dînatoire
- Dîner-débat
- Assemblée générale annuelle
- Déjeuner annuel



Informations utiles

Numéros de téléphone importants

Elisabetta Fonck +32 473 64 67 46
elisabetta.fonck@ext.europarl.europa.eu

Valerie Raskin +32 483 43 19 58
valerie.raskin@ext.europarl.europa.eu



European Parliament
FORMER MEMBERS
ASSOCIATION

8-10 AVRIL 2024

VISITE DE L'AAD EN BELGIQUE

be
EU

belgium24.eu